



Cenovus Energy inc.

États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2009

(en dollars américains)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy inc. (« Cenovus »). Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars américains selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité de vérification, formé de trois administrateurs indépendants. Le comité de vérification a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités de vérification établies par la New York Stock Exchange. Le comité de vérification se réunit avec la direction et les vérificateurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Responsabilité de la direction relativement au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace à cette date.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a été mandaté pour vérifier et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, lesquelles sont exprimées dans son rapport de vérification. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

Le président et
chef de la direction de
Cenovus Energy inc.,

(signé) « Brian C. Ferguson »

Brian C. Ferguson

Le 17 février 2010

Le vice-président directeur et
chef des finances de
Cenovus Energy inc.,

(signé) « Ivor M. Ruste »

Ivor M. Ruste

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Cenovus Energy inc.

Nous avons procédé à une vérification intégrée des états financiers consolidés de 2009 et 2008 de Cenovus Energy inc. et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009. Nous avons également vérifié ses états financiers consolidés de 2007. Nos opinions, qui se fondent sur nos vérifications, sont présentées ci-après.

États financiers consolidés

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de Cenovus Energy inc. aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009. La responsabilité des états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications des états financiers de la société aux 31 décembre 2009 et pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée à cette date ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Notre vérification des états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons aussi vérifié le contrôle interne de Cenovus Energy inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. La direction de la société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans le rapport de la direction inclus dans les présentes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. La vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO.

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Calgary (Alberta)
Canada

Le 17 février 2010

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US, sauf les montants par action)		2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	(note 1)	10 140	16 559	13 406
Charges	(note 1)			
Taxes à la production et impôts miniers		38	75	63
Transport et vente		672	963	756
Exploitation		1 154	1 223	1 114
Produits achetés		5 250	9 710	7 476
Amortissement et épuisement		1 343	1 318	1 426
Frais généraux et d'administration		188	167	145
Intérêts, montant net	(note 6)	218	218	187
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 14)	39	39	28
(Gain) perte de change, montant net	(note 7)	290	(250)	380
Autres (revenus) pertes, montant net		(2)	3	4
		9 190	13 466	11 579
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		950	3 093	1 827
Charge d'impôts sur les bénéfices	(note 8)	302	725	423
Bénéfice net		648	2 368	1 404
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts				
Écart de conversion		1 979	(2 246)	1 265
Résultat étendu		2 627	122	2 669
Bénéfice net par action ordinaire de base	(note 19)	0,86	3,16	1,86
dilué		0,86	3,15	1,84

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	148	153
Comptes débiteurs et produits à recevoir	874	598
Impôts sur les bénéfices à recevoir	38	-
Partie à court terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	(note 9) 330	313
Gestion des risques	(note 18) 58	681
Stocks	(note 10) 836	503
	2 284	2 248
Immobilisations corporelles, montant net	(notes 1, 11) 14 537	12 260
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	(note 9) 2 504	2 834
Gestion des risques	(note 18) 1	38
Autres actifs	(note 12) 131	150
Écart d'acquisition	(note 1) 1 095	936
	20 552	18 466
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 444	1 114
Impôts sur les bénéfices à payer	-	254
Partie à court terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	(note 9) 325	306
Gestion des risques	(note 18) 67	40
Partie à court terme de la dette à long terme	(note 13) -	84
	1 836	1 798
Dette à long terme	(note 13) 3 493	2 952
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	(note 9) 2 532	2 857
Gestion des risques	(note 18) 4	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 14) 1 096	648
Autres passifs	54	52
Impôts sur les bénéfices futurs	(note 8) 2 357	2 411
	11 372	10 718
Engagements et éventualités	(note 20)	
Capitaux propres	(note 15) 9 180	7 748
	20 552	18 466

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil

(signé) « Michael A. Grandin »

Michael A. Grandin
Administrateur
Cenovus Energy inc.

(signé) « Patrick D. Daniel »

Patrick D. Daniel
Administrateur
Cenovus Energy inc.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars US)	Capital- actions (note 15)	Surplus d'apport (note 15)	Bénéfices non répartis	CAERE*	Investis- sement net du propriétaire	Total
Solde au 31 décembre 2006	-	-	-	1 169	6 145	7 314
Bénéfice net	-	-	-	-	1 404	1 404
Distributions au propriétaire, montant net	-	-	-	-	(1 976)	(1 976)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	1 265	-	1 265
Solde au 31 décembre 2007	-	-	-	2 434	5 573	8 007
Bénéfice net	-	-	-	-	2 368	2 368
Distributions au propriétaire, montant net	-	-	-	-	(381)	(381)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	(2 246)	-	(2 246)
Solde au 31 décembre 2008	-	-	-	188	7 560	7 748
Bénéfice net	-	-	-	-	609	609
Distributions au propriétaire, montant net	-	-	-	-	(1 045)	(1 045)
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	1 908	-	1 908
Investissement net du propriétaire à la date de l'arrangement, soit le 30 novembre 2009	-	-	-	2 096	7 124	9 220
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'arrangement	2 222	-	-	-	(2 222)	-
Reclassement de l'investissement net du propriétaire dans le surplus d'apport par suite de l'arrangement	-	4 902	-	-	(4 902)	-
Bénéfice net – 1 ^{er} décembre au 31 décembre	-	-	39	-	-	39
Dividendes sur actions ordinaires	-	(151)	-	-	-	(151)
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options	1	-	-	-	-	1
Autres éléments du résultat étendu	-	-	-	71	-	71
Solde au 31 décembre 2009	2 223	4 751	39	2 167	-	9 180

* Cumul des autres éléments du résultat étendu

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	648	2 368	1 404
Amortissement et épuisement	1 343	1 318	1 426
Impôts sur les bénéfices futurs	(note 8) (551)	385	(182)
(Gain latent) perte latente lié à la gestion des risques	(note 18) 667	(734)	348
(Gain latent) perte latente de change	313	(259)	383
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(note 14) 39	39	28
Autres	13	(29)	129
Variation nette des autres actifs et passifs	(23)	(89)	(48)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 047	(312)	(474)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 496	2 687	3 014
Activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations	(note 1) (1 895)	(2 046)	(1 489)
Produits de la cession de participations	(note 5) 209	47	-
Variation nette des autres actifs	(18)	(48)	(34)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(76)	83	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 780)	(1 964)	(1 533)
Rentrées nettes avant les activités de financement	1 716	723	1 481
Activités de financement			
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net	(304)	(503)	(148)
Émission de titres d'emprunt à long terme	173	268	931
Remboursement de la dette à long terme	(88)	(236)	(99)
Émission de billets non garantis américains	(note 13) 3 468	-	-
Paiement du billet à payer à EnCana	(note 13) (3 500)	-	-
Paiement du compte de transition à payer à EnCana	(250)	-	-
Opérations de financement avec EnCana, montant net	(1 045)	(381)	(1 976)
Émission d'actions ordinaires	1	-	-
Dividendes sur actions ordinaires	(151)	-	-
Autres	(34)	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 730)	(852)	(1 292)
Gain (perte) de change sur la trésorerie et ses équivalents libellés en devises	9	(20)	7
Augmentation (diminution) de la trésorerie et de ses équivalents	(5)	(149)	196
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	153	302	106
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	148	153	302
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie	(note 19)		

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy inc. (« Cenovus » ou la « société ») œuvre dans le secteur de la mise en valeur, de la production et de la commercialisation du bitume, du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel (les « LGN ») au Canada, et possède des raffineries aux États-Unis.

La société a son siège social à Calgary, en Alberta, et ses actions ordinaires sont cotées aux bourses de Toronto et de New York. Des renseignements sur l'historique de la société et le mode de présentation des présents états financiers sont fournis à la note 2.

La structure de Cenovus comporte deux divisions d'exploitation :

- La division **Activités pétrolières intégrées**, qui englobe tous les actifs liés aux activités pétrolières intégrées en amont et en aval menées en coentreprise, ainsi que d'autres intérêts dans le bitume et les actifs gaziers d'Athabasca. La division Activités pétrolières intégrées possède des actifs au Canada et aux États-Unis, notamment deux biens importants de récupération assistée du pétrole : i) Foster Creek et ii) Christina Lake; ainsi que deux raffineries : i) Wood River et ii) Borger.
- La division **Plaines canadiennes**, qui comprend les actifs établis de mise en valeur du pétrole brut et du gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, de même que deux biens importants de récupération assistée du pétrole : i) Weyburn et ii) Pelican Lake; ainsi que les biens pétroliers et gaziers dans le sud de l'Alberta. La division assure aussi la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel de Cenovus, en plus de conclure avec des tiers des achats et des ventes de produits qui lui procurent une marge de manœuvre relativement aux engagements de transport, aux types de produits, aux points de livraison et à la diversification de la clientèle.

Aux fins de l'information financière, nos secteurs d'exploitation et nos secteurs isolables sont les suivants :

- **Activités en amont au Canada**, qui regroupe les activités de mise en valeur et de production de bitume, de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN ») ainsi que d'autres activités connexes au Canada, notamment les activités liées aux biens Foster Creek et Christina Lake détenus conjointement avec ConocoPhillips, société cotée aux États-Unis non affiliée, et exploités par Cenovus.
- **Raffinage en aval**, qui se concentre sur le raffinage de pétrole brut en produits pétroliers et chimiques dans deux raffineries situées aux États-Unis. Ces raffineries sont détenues conjointement avec ConocoPhillips et exploitées par ConocoPhillips.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend principalement les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés à l'égard des instruments financiers, ainsi que d'autres coûts de Cenovus au titre des activités générales, administratives et de financement. Lorsque des instruments financiers sont réglés, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés dans le secteur d'exploitation auquel les instruments financiers se rattachent. Les éliminations ont trait aux ventes, aux produits d'exploitation et aux produits achetés intersectoriels qui sont constatés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'aux résultats internes non réalisés.

Les secteurs d'exploitation et isolables décrits ci-dessus ont été modifiés par rapport à ceux présentés dans les périodes antérieures afin de refléter la structure de Cenovus. Tous les montants des périodes antérieures ont été retraités pour rendre compte de cette nouvelle présentation.

L'information financière contenue dans les tableaux qui suivent présente l'information sectorielle en premier lieu par secteur et par emplacement géographique, puis par produit et par unité d'exploitation. Les informations ayant trait aux dépenses en immobilisations, à l'écart d'acquisition, au chiffre d'affaires et aux principaux clients de Cenovus sont résumées à la fin de la note.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire

Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats d'exploitation

Information sectorielle et géographique

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Activités en amont au Canada			Raffinage en aval		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	5 598	6 972	6 528	5 280	9 011	7 315
Charges						
Taxe à la production et impôts miniers	38	75	63	-	-	-
Transport et vente	672	963	756	-	-	-
Exploitation	671	742	688	453	492	428
Produits achetés	832	1 101	1 751	4 517	8 760	5 813
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 385	4 091	3 270	310	(241)	1 074
Amortissement et épuisement	1 101	1 107	1 222	192	188	159
Bénéfice sectoriel (perte)	2 284	2 984	2 048	118	(429)	915
Immobilisations corporelles	9 660	8 148	9 574	4 767	4 032	3 706
Écart d'acquisition	1 095	936	1 159	-	-	-
Total de l'actif	14 481	12 863	15 569	5 660	4 637	4 887

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Activités non sectorielles et éliminations			Chiffres consolidés		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	(738)	576	(437)	10 140	16 559	13 406
Charges						
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	38	75	63
Transport et vente	-	-	-	672	963	756
Exploitation	30	(11)	(2)	1 154	1 223	1 114
Produits achetés	(99)	(151)	(88)	5 250	9 710	7 476
Amortissement et épuisement	(669)	738	(347)	3 026	4 588	3 997
Amortissement et épuisement	50	23	45	1 343	1 318	1 426
Bénéfice sectoriel (perte)	(719)	715	(392)	1 683	3 270	2 571
Frais généraux et d'administration	188	167	145	188	167	145
Intérêts débiteurs, montant net	218	218	187	218	218	187
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39	39	28	39	39	28
(Gain) perte de change, montant net	290	(250)	380	290	(250)	380
Autres (revenus) pertes, montant net	(2)	3	4	(2)	3	4
	733	177	744	733	177	744
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				950	3 093	1 827
Charge d'impôts sur les bénéfices				302	725	423
Bénéfice net (perte)				648	2 368	1 404
Immobilisations corporelles	110	80	104	14 537	12 260	13 384
Écart d'acquisition	-	-	-	1 095	936	1 159
Total de l'actif	411	966	531	20 552	18 466	20 987

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Informations sectorielles par catégories de produits et par divisions – Activités en amont au Canada

(en millions de dollars US)				Pétrole brut et LGN					
Exercices terminés les 31 décembre	Activités pétrolières intégrées			Plaines canadiennes			Total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	1 202	1 117	738	1 373	2 106	1 453	2 575	3 223	2 191
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	24	38	29	24	38	29
Transport et vente	430	526	366	179	321	263	609	847	629
Exploitation	176	170	159	229	239	215	405	409	374
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	596	421	213	941	1 508	946	1 537	1 929	1 159

(en millions de dollars US)				Gaz naturel					
Exercices terminés les 31 décembre	Activités pétrolières intégrées			Plaines canadiennes			Total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	180	192	252	1 902	2 301	2 186	2 082	2 493	2 438
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	-	-	-	13	36	34	13	36	34
Transport et vente	2	7	12	39	71	82	41	78	94
Exploitation	20	39	40	210	241	221	230	280	261
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	158	146	200	1 640	1 953	1 849	1 798	2 099	2 049

(en millions de dollars US)				Autres					
Exercices terminés les 31 décembre	Activités pétrolières intégrées			Plaines canadiennes			Total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	73	119	75	868	1 137	1 824	941	1 256	1 899
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	1	1	-	-	-	-	1	1	-
Transport et vente	22	38	23	-	-	10	22	38	33
Exploitation	18	31	30	18	22	23	36	53	53
Produits achetés	-	-	-	832	1 101	1 751	832	1 101	1 751
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	32	49	22	18	14	40	50	63	62

(en millions de dollars US)				Total des activités en amont au Canada					
Exercices terminés les 31 décembre	Activités pétrolières intégrées			Plaines canadiennes			Total		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	1 455	1 428	1 065	4 143	5 544	5 463	5 598	6 972	6 528
Charges									
Taxe à la production et impôts miniers	1	1	-	37	74	63	38	75	63
Transport et vente	454	571	401	218	392	355	672	963	756
Exploitation	214	240	229	457	502	459	671	742	688
Produits achetés	-	-	-	832	1 101	1 751	832	1 101	1 751
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	786	616	435	2 599	3 475	2 835	3 385	4 091	3 270

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Dépenses en immobilisations

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Activités pétrolières intégrées	476	644	450
Plaines canadiennes	478	872	795
Activités en amont au Canada	954	1 516	1 245
Raffinage en aval	907	478	220
Activités non sectorielles	31	52	10
	1 892	2 046	1 475
Dépenses en immobilisations liées aux acquisitions			
Activités pétrolières intégrées	-	-	14
Plaines canadiennes	3	-	-
Total	1 895	2 046	1 489

Outre ce qui précède, nous avons acquis en 2009 des terrains bitumineux stratégiques en échange de certains avoirs non essentiels.

Ajouts à l'écart d'acquisition

Il n'y a eu aucun ajout à l'écart d'acquisition en 2009, en 2008 ou en 2007; les variations du solde de l'écart d'acquisition découlent des fluctuations des taux de change.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrés à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 544 M\$ (1 296 M\$ en 2008; 943 M\$ en 2007).

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Cenovus avait deux clients (deux en 2008 et deux en 2007) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de ses produits consolidés, déduction faite des redevances. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie intégrées internationales ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 5 658 M\$ (8 979 M\$ en 2008; 6 916 M\$ en 2007).

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION

Cenovus, créée le 30 novembre 2009, a commencé à exercer ses activités de manière indépendante le 1^{er} décembre 2009 par suite de l'arrangement concernant EnCana Corporation (« EnCana »), selon lequel EnCana a été scindée en deux sociétés indépendantes du secteur de l'énergie : une société gazière, EnCana, et une société pétrolière intégrée, Cenovus. Aux termes de l'arrangement, les porteurs d'actions ordinaires d'EnCana ont reçu une action de la nouvelle société EnCana et une action de Cenovus pour chaque action d'EnCana détenue. Les actions ordinaires de Cenovus ont commencé à se négocier « à mesure qu'elles sont émises » aux bourses de Toronto (« TSX ») et de New York (« NYSE ») le 2 novembre 2009. Les actions de Cenovus se négocient normalement depuis le 3 décembre 2009 à la TSX et depuis le 9 décembre 2009 à la NYSE.

Cenovus a conclu plusieurs accords de transition avec EnCana concernant l'utilisation de certains services techniques, la commercialisation du pétrole brut, du gaz naturel et des LGN ainsi que des ententes de location d'espace de bureau. Ces accords comportent des modalités négociées avant que chaque entité devienne une société ouverte distincte dotée de son propre conseil d'administration et de sa propre équipe de direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Par conséquent, EnCana a été considérée comme un apparenté jusqu'à la conclusion de l'arrangement en raison de sa relation société mère-filiale avec les entités Cenovus. Cependant, postérieurement à l'arrangement, EnCana n'est plus un apparenté selon la définition établie par le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »).

Mode de présentation / information financière détachée

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 comprennent les résultats de la période allant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2009 avant l'arrangement avec EnCana, ainsi que les résultats de la période allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009 qui sont présentés ci-après. Les résultats financiers consolidés des périodes antérieures au 1^{er} décembre 2009 représentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des activités transférées à Cenovus sur une base détachée.

L'information financière historique antérieure au 1^{er} décembre 2009 a été établie à partir des documents comptables d'EnCana et se fonde sur les résultats d'exploitation historiques et sur les actifs et passifs historiques des activités transférées à Cenovus sur une base détachée.

Comme la société faisait partie d'EnCana et n'était pas une entité distincte avant le 30 novembre 2009, les états financiers consolidés historiques comprennent les montants répartis au titre de certains produits, charges, actifs et passifs d'EnCana, notamment les éléments décrits ci-dessous.

Les résultats d'exploitation de Cenovus ont été expressément déterminés d'après la structure organisationnelle d'EnCana. Certains éléments des autres charges présentées dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu représentent les répartitions et les estimations des coûts des services engagés par EnCana. Ces répartitions et estimations comprennent l'évaluation à la valeur de marché des gains et des pertes latents, des frais généraux et d'administration, du montant net des intérêts, des gains et pertes de change et de la charge d'impôts sur les bénéfices. La majorité des actifs et des passifs de Cenovus ont été déterminés d'après la structure organisationnelle, les exceptions les plus importantes étant les immobilisations corporelles, les impôts exigibles et la dette à long terme.

L'amortissement et l'épuisement concernant les activités en aval de raffinage, la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel et les activités non sectorielles ont été expressément déterminés d'après la structure organisationnelle existante lorsque cela a été possible. L'épuisement relatif aux biens en amont a été imputé à Cenovus d'après les volumes de production connexes en utilisant le taux d'épuisement calculé pour le centre de coûts consolidés canadien d'EnCana.

Les gains et les pertes liés à la valorisation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés conclus par EnCana ont été imputés à Cenovus d'après les volumes de produits connexes.

Les salaires, les charges sociales, les charges de retraite, les incitatifs à long terme et autres actifs, passifs et coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ont été imputés à Cenovus d'après les meilleures estimations de la direction quant à la façon dont les services ont été historiquement fournis par les salariés existants. Les coûts, les actifs et les passifs liés aux salariés retraités demeurent à la charge d'EnCana.

Le montant net des intérêts débiteurs a été calculé essentiellement d'après l'encours de la dette imputé à Cenovus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

2. HISTORIQUE ET MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Les impôts sur les bénéficiaires ont été comptabilisés comme si Cenovus et ses filiales avaient été des entités juridiques distinctes, chacune établissant une déclaration distincte dans sa juridiction fiscale. Le calcul des impôts sur les bénéficiaires est fondé sur des hypothèses, des répartitions et des estimations, y compris celles qui ont été utilisées dans la préparation des états financiers consolidés détachés de Cenovus. Avant l'arrangement, les catégories de biens et de dépenses de Cenovus étaient réparties aux fins du centre de coûts canadien en fonction de la répartition de la juste valeur des immobilisations corporelles, en vue de l'établissement d'états financiers détachés.

Les immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont sont comptabilisées par Cenovus selon la méthode du coût entier. Les immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont ont été déterminées selon un processus de répartition utilisant le ratio des revenus nets futurs, actualisés à 10 %, de toutes les propriétés prouvées au Canada au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, respectivement. Le revenu net futur est le montant net estimatif à recevoir à l'égard de la mise en valeur et de la production des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

L'écart d'acquisition a été réparti à Cenovus en fonction des biens associés aux regroupements d'entreprises dont il découle.

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés détachés, il a été déterminé que Cenovus devrait maintenir approximativement le même ratio de dette aux capitaux permanents qu'EnCana sur une base consolidée. En conséquence, avant l'arrangement, la dette a été attribuée à Cenovus selon ce ratio. La dette est définie comme étant les parties à court terme et à long terme de la dette à long terme. Les capitaux permanents ne sont pas une notion ayant une signification prescrite par les principes comptables généralement reconnus (« hors PCGR »); cette mesure est définie comme étant la dette plus les capitaux propres.

La direction croit que les hypothèses sous-tendant les états financiers consolidés détachés de Cenovus sont raisonnables. Toutefois, les états financiers consolidés de Cenovus ci-joints peuvent ne pas refléter ce que la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Cenovus auraient été si Cenovus avait été une entité distincte pendant les périodes présentées, ni ce que seront les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de Cenovus. L'investissement direct d'EnCana dans Cenovus est indiqué à titre d'investissement net à la place des capitaux propres du fait qu'il n'existait pas une propriété directe par les actionnaires dans Cenovus avant le 30 novembre 2009. L'investissement d'EnCana tient compte du bénéfice net cumulé, des autres éléments du résultat étendu et du montant net des distributions au comptant versées à EnCana.

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés et les états financiers consolidés détachés historiques rendent compte de tous les ajustements (y compris les ajustements récurrents normaux) nécessaires pour donner une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains. Cenovus utilise le dollar américain comme monnaie de présentation, mais sa monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. Toute mention \$ US ou \$ fait référence à des dollars américains et toute mention \$ CA fait référence à des dollars canadiens.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Cenovus et de ses filiales et sont présentés conformément aux PCGR du Canada. Des informations préparées conformément aux PCGR des États-Unis sont présentées à la note 21.

Les participations dans des sociétés de personnes sous contrôle conjoint et des coentreprises sans personnalité morale exerçant certaines activités de mise en valeur, de production et de raffinage du pétrole brut de Cenovus sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle, méthode selon laquelle les comptes reflètent la quote-part revenant à Cenovus des produits, des charges, de l'actif et du passif de ces entreprises.

B) Conversion des devises

Les comptes des établissements autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les produits et les charges le sont au taux moyen de l'exercice. Les écarts de conversion se rapportant aux établissements autonomes sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, à titre d'élément distinct des capitaux propres. Au 31 décembre 2009, le cumul des autres éléments du résultat étendu se composait exclusivement d'écarts de conversion.

Les actifs et les passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte de change est inscrit à l'état consolidé des résultats.

C) Incertitude relative à la mesure

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront.

Les montants comptabilisés au titre de l'amortissement et de l'épuisement ainsi que des coûts et des obligations liés à la mise hors service d'immobilisations et les montants utilisés aux fins des calculs relatifs au plafonnement du coût entier et à la dépréciation sont fondés sur des estimations des réserves de pétrole brut et de gaz naturel et des coûts qui devront être engagés pour mettre ces réserves en valeur. De par leur nature, ces estimations des réserves, y compris les estimations des prix et des coûts futurs, et des flux de trésorerie futurs qui s'y rattachent font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers consolidés d'exercices à venir pourrait être importante.

La valeur des actifs et des obligations liés aux régimes de retraite ainsi que les coûts découlant des régimes de retraite comptabilisés en résultat net sont déterminés à partir de certaines hypothèses actuarielles et économiques qui, de par leur nature, font l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Le montant de la charge de rémunération liée aux ententes de rémunération fondées sur le rendement à long terme est fonction des meilleures estimations de la direction quant à l'atteinte du critère de rendement et au montant qui sera versé.

La juste valeur estimative des actifs et passifs financiers fait l'objet, de par la nature même de ces éléments, d'une incertitude relative à la mesure.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. Les impôts sur les bénéfices font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

D) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN et de produits pétroliers et raffinés de Cenovus sont constatés lorsque le titre de propriété est transféré de la société au client. Les gains et les pertes réalisés découlant des activités de gestion des risques liés au prix des marchandises pour le pétrole brut et le gaz naturel sont portés aux produits lorsque la marchandise est vendue.

Les produits d'exploitation et les produits achetés sont inscrits au montant brut lors du transfert du titre de propriété du produit ainsi que des risques et avantages connexes. Les opérations d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même contrepartie conclues en prévision l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont constatés lorsque les services sont fournis.

Les gains et les pertes latents découlant des activités de gestion des risques liés au prix des marchandises pour le gaz naturel et le pétrole brut sont inscrits à titre de produits en fonction des calculs connexes d'évaluation à la valeur de marché effectués à la fin de chaque période.

E) Taxes à la production et impôts miniers

Les frais payés aux titulaires de participations non minières et qui sont fondés sur la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN sont constatés au moment où ces biens sont produits.

F) Frais de transport et de vente

Les frais payés pour le transport et la vente de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris les diluants, sont constatés lorsque le produit est livré et que les services sont fournis.

G) Régimes d'avantages sociaux

Les obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les charges connexes sont comptabilisées déduction faite des actifs des régimes.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata du nombre d'années de service, à partir des meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus futurs des soins de santé. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs en question. L'obligation au titre des prestations constituées est actualisée au taux d'intérêt du marché applicable à des titres de créance de qualité supérieure émis par des sociétés à la date d'évaluation.

La charge de retraite du régime à prestations déterminées tient compte du coût des prestations de retraite gagnées au cours de l'exercice, de la charge d'intérêts sur les obligations découlant des régimes de retraite, du rendement prévu des actifs des régimes, de l'amortissement de l'obligation transitoire nette, de l'amortissement des ajustements découlant des modifications des régimes de retraite et de l'amortissement de l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés couverts par les régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La charge de retraite au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite lorsque les avantages sont gagnés par les salariés couverts par les régimes.

H) Impôts sur les bénéfices

Cenovus utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, elle constate des impôts futurs au titre de l'incidence de tout écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, utilisant à cette fin les taux d'imposition pratiquement en vigueur. Les soldes cumulatifs d'impôts futurs sont ajustés de façon à tenir compte des modifications des taux d'imposition pratiquement en vigueur, et les ajustements sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice au cours duquel les modifications ont lieu.

I) Bénéfice par action

Le bénéfice net par action ordinaire de base est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Le bénéfice net par action ordinaire dilué est calculé compte tenu de la dilution qui pourrait se produire si les options sur actions, non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés, étaient exercées ou si d'autres contrats visant l'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. La méthode du rachat d'actions est employée pour déterminer l'effet dilutif des options non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés et d'autres instruments dilutifs. Cette méthode suppose que le produit découlant de l'exercice d'options dans le cours non assorties de droits à la plus-value des actions jumelés est affecté au rachat d'actions ordinaires au prix du marché moyen.

J) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents incluent les placements à court terme, tels que les dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

K) Stocks

Les stocks de produits, y compris les produits pétroliers et raffinés, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation établie selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen pondéré.

L) Immobilisations corporelles

Activités en amont au Canada

Les biens pétroliers et gaziers sont comptabilisés conformément à la note d'orientation de l'ICCA qui traite de la capitalisation du coût entier dans le secteur du pétrole et du gaz. Selon cette note d'orientation, tous les coûts directement liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de réserves de bitume, de pétrole brut et de gaz naturel, y compris les coûts internes et les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations, sont capitalisés dans des centres de coûts, pays par pays.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'épuisement et l'amortissement des coûts cumulés dans chaque centre de coûts sont calculés selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et coûts futurs estimatifs. Aux fins de ces calculs, le gaz naturel est converti en pétrole d'après un contenu énergétique équivalent. Les coûts capitalisés qui sont assujettis à l'amortissement pour épuisement incluent les coûts futurs estimatifs devant être engagés pour mettre en valeur les réserves prouvées. Le produit de la cession de biens est généralement déduit du compte du coût entier sans qu'un gain ou une perte ne soit constaté, à moins que cette déduction n'entraîne une variation du taux d'épuisement et d'amortissement de 20 % ou plus, auquel cas un gain ou une perte est inscrit. Les coûts des grands programmes de mise en valeur et les coûts d'acquisition et d'évaluation de biens non prouvés importants sont exclus, par centre de coûts, de ceux qui sont assujettis à l'amortissement pour épuisement jusqu'à ce qu'il soit déterminé que les biens recèlent des réserves prouvées ou qu'une dépréciation a été subie. En cas de dépréciation, les coûts sont inclus dans les coûts assujettis à l'épuisement et à l'amortissement.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net lorsque la valeur comptable d'un centre de coûts n'est pas recouvrable. La valeur comptable du centre de coûts n'est pas recouvrable si elle excède la somme des flux de trésorerie non actualisés liés aux réserves prouvées. Si la somme des flux de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est limitée à l'excédent de la valeur comptable sur la somme des éléments suivants :

- i) la juste valeur des réserves prouvées et probables;
- ii) le coût des biens non prouvés soumis à un test de dépréciation distinct.

Raffinage en aval

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles liées au raffinage sont inscrits à l'actif au moment où ils sont engagés. Les coûts comprennent les frais rattachés à la construction ou à l'acquisition du matériel ou des installations, les frais d'installation des immobilisations et les frais engagés pour préparer les immobilisations en vue de leur utilisation prévue, ainsi que les coûts de mise hors service connexes. Les coûts capitalisés ne sont amortis qu'à partir du moment où l'immobilisation est mise en service, après quoi ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative de chaque composante des installations de raffinage en aval.

Une perte de valeur est constatée à l'égard des immobilisations liées au raffinage lorsque la valeur comptable n'est pas recouvrable. La valeur comptable n'est pas recouvrable si elle excède la somme des flux de trésorerie non actualisés liés à l'utilisation prévue et à la cession éventuelle de l'immobilisation. Si la valeur comptable n'est pas recouvrable, la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif lié au raffinage sur la juste valeur.

Autres

Les coûts associés au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 25 ans. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir du moment où ces immobilisations sont mises en service.

M) Capitalisation des coûts

Les frais relatifs aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée de vie d'un actif sont capitalisés. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

N) Amortissement d'autres actifs

Les éléments qui sont inclus dans les autres actifs sont amortis, le cas échéant, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

O) Écart d'acquisition

Au moins une fois l'an, l'écart d'acquisition, qui représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, est soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition ainsi que tous les autres actifs et passifs ont été attribués au centre de coûts par pays, qui est appelé unité d'exploitation. Pour déterminer s'il y a eu dépréciation, la juste valeur de l'unité d'exploitation est établie et comparée à la valeur comptable de l'unité. Si la juste valeur d'une unité est inférieure à sa valeur comptable, un deuxième test est effectué pour déterminer le montant de la perte de valeur. Ce montant est calculé en déduisant la juste valeur des actifs et passifs de l'unité d'exploitation de la juste valeur de l'unité d'exploitation afin d'établir la juste valeur théorique de l'écart d'acquisition, et en comparant cette valeur théorique à la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation. Tout excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition sur sa juste valeur théorique correspond au montant de la perte de valeur.

P) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur des obligations estimatives liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée dans le bilan consolidé lorsque les obligations naissent et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent les obligations juridiques en vertu desquelles Cenovus sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du gaz naturel et des installations de raffinage. Les coûts de mise hors service d'immobilisations, qui correspondent à la juste valeur estimative des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sont capitalisés dans le coût des immobilisations correspondantes. Les variations des obligations estimatives découlant de révisions de l'échéancier ou du montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées à titre de variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes de mise hors service d'immobilisations.

L'amortissement des coûts de mise hors service d'immobilisations est inclus dans le poste « Amortissement et épuisement » à l'état consolidé des résultats. Les augmentations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations attribuables à l'écoulement du temps sont inscrites à titre de charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état consolidé des résultats.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution des obligations cumulées.

Q) Rémunération à base d'actions

Les obligations de paiement en trésorerie ou en actions ordinaires aux termes des régimes d'options assorties de droits à la plus-value des actions jumelés, de droits à la plus-value des actions et de droits différés à la valeur d'actions de Cenovus sont constatées selon la méthode intrinsèque à titre de charge de rémunération sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations du cours des actions ordinaires de Cenovus modifient la charge de rémunération à payer et sont constatées lorsqu'elles surviennent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les options sur actions de remplacement assorties de droits à la plus-value des actions jumelés d'Encana et les droits à la plus-value des actions détenus par des employés de Cenovus sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur est constatée à titre de charge de rémunération sur le délai d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur des droits modifient la charge de rémunération à payer et sont constatées lorsqu'elles surviennent.

R) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale de l'instrument, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Au cours des périodes ultérieures, l'évaluation varie selon que l'instrument financier est « détenu à des fins de transaction », « disponible à la vente », « détenu jusqu'à l'échéance », classé dans les « prêts et créances » ou classé dans les « autres passifs financiers », selon les définitions données dans la norme.

Les actifs et les passifs financiers « détenus à des fins de transaction » sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers « détenus jusqu'à l'échéance », les « prêts et créances » et les « autres passifs financiers » sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et ses équivalents sont désignés comme étant « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur. Les comptes débiteurs et produits à recevoir, de même que l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, sont classés dans les « prêts et créances ». Les comptes créditeurs et charges à payer, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise et la dette à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ». Les coûts de transaction, les primes et les escomptes liés à la dette à long terme sont capitalisés dans la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés considérés comme étant « détenus à des fins de transaction », sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture ou qui ne sont pas désignés comme des couvertures sont comptabilisés selon la méthode de l'évaluation à la valeur de marché. Selon cette méthode, les instruments sont inscrits au bilan consolidé à titre d'actif ou de passif, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Les gains et les pertes réalisés découlant de dérivés financiers portant sur le prix du gaz naturel et du pétrole brut sont constatés dans les produits tirés du gaz naturel et du pétrole brut au moment où la vente connexe se produit. Les gains et les pertes réalisés découlant de dérivés financiers portant sur le prix de l'énergie sont constatés dans les charges d'exploitation au moment où les dépenses liées à l'énergie sont engagées. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés à la fin de chaque période visée par des états financiers. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés émanant de tiers.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans la gestion des risques de marché qui découlent du prix des marchandises ainsi que des taux de change et d'intérêt. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de spéculation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Des politiques et des procédures ont été mises en place en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés et relie expressément leur utilisation, dans le cas des marchandises, à la réduction du risque de valeur de marché associé aux flux de trésorerie attendus des programmes d'immobilisations prévus et, dans d'autres cas, à la réduction du risque de valeur de marché d'actifs et d'obligations spécifiques. Le cas échéant, la société identifie toutes les relations entre les instruments financiers et les opérations prévues ainsi que les objectifs de gestion des risques et les stratégies qui sous-tendent la conclusion de diverses opérations de couverture économique. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

S) Reclassement

Certaines informations fournies à l'égard d'exercices précédents ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

T) Prises de position récentes en comptabilité

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a confirmé que les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») remplaceront les PCGR du Canada en 2011 pour les entreprises canadiennes à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes. Par conséquent, Cenovus devra présenter ses résultats conformément aux IFRS à compter de 2011. Cenovus a élaboré un plan de conversion en vue d'assurer la transition aux IFRS pour le 1^{er} janvier 2011, lequel comprend, entre autres, la préparation des informations comparatives nécessaires. L'incidence des IFRS sur les états financiers consolidés ne peut être déterminée de manière raisonnable à l'heure actuelle.

En outre, Cenovus devra adopter en date du 1^{er} janvier 2011 les trois prises de position suivantes qui sont harmonisées avec les IFRS.

- Chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises ». Selon cette norme, qui remplace l'ancienne norme portant sur les regroupements d'entreprises, les actifs et les passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie conditionnelle et certaines éventualités acquises doivent être évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. De plus, les coûts liés à l'acquisition et les coûts de restructuration doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises et inscrits à l'état des résultats. L'adoption de cette norme modifiera le traitement comptable des regroupements d'entreprises à l'avenir.
- Chapitre 1601, « États financiers consolidés ». Cette norme qui, collectivement avec le chapitre 1602 ci-dessous, remplace l'ancienne norme concernant les états financiers consolidés, établit les exigences relatives à la préparation d'états financiers consolidés. L'adoption du chapitre 1601 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenovus.
- Chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Selon cette norme qui définit la comptabilisation, à la suite d'un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale, une participation ne donnant pas le contrôle doit être classée à titre d'élément distinct des capitaux propres. En outre, le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu sont attribués à la société mère et à la participation ne donnant pas le contrôle. L'adoption du chapitre 1602 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES ET DE PRATIQUES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2009, Cenovus a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Écart d'acquisition et actifs incorporels ». La nouvelle norme remplace l'ancienne norme à ce sujet et modifie les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des actifs incorporels ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

5. CESSIONS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Activités pétrolières intégrées	83	8	-
Plaines canadiennes	123	39	-
Activités non sectorielles	3	-	-
Canada	209	47	-

Dans le cadre de ses efforts continus de gestion de portefeuille, Cenovus a reçu en 2009 un produit en trésorerie de 209 M\$ lié à la cession de certains actifs pétroliers et gaziers.

6. INTÉRÊTS, MONTANT NET

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	187	194	185
Autres charges d'intérêts	194	213	225
Produits d'intérêts	(163)	(189)	(223)
	218	218	187

Les autres charges d'intérêts et les produits d'intérêts sont principalement attribuables à l'effet à recevoir et à l'effet à payer liés à l'apport à la coentreprise, respectivement (voir la note 9).

7. (GAIN) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
(Gain) perte de change latent à la conversion de :			
la dette libellée en dollars US émise au Canada	(357)	351	(268)
l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada	478	(608)	617
Autres (gains) pertes de change	169	7	31
	290	(250)	380

Les autres (gains) pertes de change de 2009 comprennent une perte latente de 107 M\$ à la conversion des actifs et des passifs liés à la gestion des risques libellés en dollars US (gain latent de 2 M\$ en 2008; perte latente de 34 M\$ en 2007) et une perte réalisée de 50 M\$ liée à la date d'encaissement du produit entiercé de 3,5 G\$ du placement de titres d'emprunt (voir la note 13).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices s'établit comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Impôts exigibles			
Canada	896	362	432
États-Unis	(43)	(22)	173
Total des impôts exigibles	853	340	605
Impôts futurs	(551)	385	(182)
	302	725	423

La charge d'impôts sur les bénéfices de 2009 reflète l'accélération des conséquences fiscales de la dissolution d'une coentreprise au quatrième trimestre parallèlement à l'arrangement avec EnCana.

La charge d'impôts totale s'élève à 302 M\$ pour 2009, soit 423 M\$ de moins qu'en 2008 en raison de la diminution du bénéfice avant impôts. La charge d'impôts exigibles de 2009 se monte à 853 M\$, contre 340 M\$ en 2008. La hausse est attribuable en grande partie à l'accélération des impôts sur les bénéfices résultant de la dissolution de la coentreprise pétrolière et gazière d'EnCana au Canada dans le cadre de l'arrangement, ainsi qu'à la réalisation de gains de couverture importants en 2009. La charge d'impôts exigibles des trois exercices correspondant principalement à la répartition du passif d'impôts d'EnCana sur une base détachée, il n'y a aucun impôt sur les bénéfices à payer par Cenovus à la fin de 2009. Une économie d'impôts futurs de 551 M\$ a été constatée en 2009, contre une charge d'impôts de 385 M\$ en 2008. Le montant net important de l'économie est attribuable à la reprise en 2009 des impôts futurs sur le bénéfice de la coentreprise et aux importants gains de couverture latents évalués à la valeur de marché.

Le tableau suivant présente le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculés au taux prévu par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices comptabilisés :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	950	3 093	1 827
Taux prévu par la loi au Canada	29,2 %	29,7 %	32,3 %
Impôts sur les bénéfices prévus	277	917	590
Incidence des éléments suivants sur les impôts :			
Écarts avec les taux réglementaires et autres écarts de taux	(4)	(79)	17
Incidence des modifications des taux d'imposition	-	-	(147)
Incidence des modifications législatives	-	-	(76)
(Bénéfice) perte non imposable tiré des activités en aval de la coentreprise	6	6	(70)
Financement international	(118)	(127)	-
(Gains) pertes de change non compris dans le bénéfice net	67	11	-
(Gains) pertes en capital non imposables	11	(50)	45
Autres	63	47	64
	302	725	423
Taux d'imposition effectif	31,8 %	23,4 %	23,2 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Le montant net des passifs d'impôts futurs se ventile comme suit :

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles en excédent des valeurs fiscales	2 535	1 810
Écarts temporaires liés à la coentreprise	9	470
Gestion des risques	16	185
Autres	59	-
Actifs d'impôts futurs		
Pertes autres qu'en capital et pertes en capital nettes reportées	(231)	(19)
Gestion des risques	(31)	-
Autres	-	(35)
Passifs d'impôts futurs, montant net	2 357	2 411

Les montants approximatifs des catégories disponibles s'établissent comme suit :

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Canada	3 543	4 092
États-Unis	2 489	1 805
	6 032	5 897

Ces catégories comprennent une somme de 731 M\$ (77 M\$ en 2008) liée aux pertes autres qu'en capital et aux pertes en capital nettes pouvant être reportées afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices ultérieurs. Ces pertes commenceront à expirer en 2028.

9. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE

Dans le cadre de l'arrangement avec EnCana, Cenovus a acquis les actifs d'EnCana qui sont sous le contrôle conjoint de ConocoPhillips. Le 2 janvier 2007, EnCana et ConocoPhillips se sont associées à parts égales dans une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole en Amérique du Nord. La coentreprise est composée d'une entité en amont et d'une entité en aval. L'apport à l'entité en amont est composé des actifs apportés par EnCana, soit principalement les biens de Foster Creek et de Christina Lake, dont la juste valeur est de 7,5 G\$, et d'un effet à recevoir (l'« effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise ») apporté par ConocoPhillips d'un montant équivalent. L'entité en aval est composée des raffineries de Wood River (Illinois) et de Borger (Texas), apportées par ConocoPhillips, d'une juste valeur de 7,5 G\$, et d'un effet à payer (l'« effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ») d'un montant équivalent, apporté par EnCana.

Conformément aux PCGR du Canada, ces entités ont été comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle et les résultats d'exploitation sont inclus dans la division « Activités pétrolières intégrées » (voir la note 1).

Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet porte intérêt à un taux annuel de 5,3 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise présentées au bilan consolidé représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

9. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE (suite)

Encaissements obligatoires

(en millions de dollars US)	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	330	347	366	386	407	998	2 834

Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet porte intérêt à un taux annuel de 6,0 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise présentées au bilan consolidé représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Paiements obligatoires

(en millions de dollars US)	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	325	345	366	388	412	1 021	2 857

10. STOCKS

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Produits		
Activités en amont au Canada	255	165
Raffinage en aval	563	323
Pièces et fournitures	18	15
	836	503

Par suite d'une forte baisse du prix des marchandises au deuxième semestre de 2008, Cenovus a inscrit une perte de valeur de 152 M\$ à l'égard de ses stocks de produits, les ramenant du coût à la valeur nette de réalisation. Au 31 décembre 2009, la rotation des produits au cours de l'exercice et le raffermissement des prix des marchandises ont conduit à la reprise de la perte de valeur de 144 M\$ inscrite à l'exercice précédent.

Le montant total des stocks comptabilisé en résultat pour l'exercice s'établit à 4 442 M\$ (8 749 M\$ en 2008; 5 752 M\$ en 2007).

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

31 décembre (en millions de dollars US)	2009			2008		
	Coût	Montant cumulé Amortissement et épuisement*	Montant net	Coût	Montant cumulé Amortissement et épuisement*	Montant net
Activités en amont au Canada	20 626	(10 966)	9 660	16 638	(8 490)	8 148
Raffinage en aval	5 256	(489)	4 767	4 347	(315)	4 032
Activités non sectorielles et éliminations	373	(263)	110	190	(110)	80
	26 255	(11 718)	14 537	21 175	(8 915)	12 260

*Amortissement et épuisement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET (suite)

Les immobilisations corporelles associées aux activités en amont au Canada comprennent des coûts internes de 103 M\$ (96 M\$ en 2008) directement liés aux activités d'exploration, de mise en valeur et de construction. Les frais généraux et d'administration ne sont pas capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles.

Les coûts relatifs aux biens non prouvés importants et aux grands programmes de mise en valeur ne sont pas pris en compte dans les ressources épuisables du centre de coûts. Les coûts des actifs de raffinage en aval qui ne sont pas utilisés ne sont pas assujettis à l'amortissement. À la fin de l'exercice, ces coûts s'établissaient comme suit :

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Activités en amont au Canada	615	227	223
Raffinage en aval	1 305	488	139
	1 920	715	362

Les prix canadiens utilisés pour le calcul du plafonnement du coût entier auquel ont été soumises les réserves de gaz naturel et de pétrole brut de Cenovus au 31 décembre 2009 s'établissent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation cumulative en % jusqu'en 2021
Pétrole brut (\$ CA le baril)	59,82	62,61	65,57	60,79	59,93	(10) %
Liquides de gaz naturel (\$ CA le baril)	65,72	65,93	66,14	67,03	66,32	1 %
Gaz naturel (\$ CA/kpi ³)	5,31	6,21	6,09	5,88	5,86	- %

12. AUTRES ACTIFS

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Actifs reportés – Raffinage en aval	116	134
Coûts reportés des régimes de retraite et d'épargne	9	8
Autres	6	8
	131	150

13. DETTE À LONG TERME

31 décembre (en millions de dollars US)	Note	2009	2008
Dette libellée en dollars canadiens			
Facilités de crédit bancaire	A	31	
Dette libellée en dollars américains			
Facilités de crédit bancaire	A	25	
Billets non garantis	B	3 500	
		3 525	
Total du capital de la dette		3 556	
Escomptes et coûts de transaction liés à la dette	C	(63)	
Partie à court terme de la dette à long terme	D	-	
		3 493	2 952

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

13. DETTE À LONG TERME (suite)

La dette à long terme au 31 décembre 2008 correspond à la quote-part qui revient à Cenovus de la dette consolidée d'EnCana à cette date. La dette à long terme a été imputée à Cenovus dans la même proportion en dollars canadiens et américains et selon les mêmes modalités que la dette à long terme d'EnCana. Le taux d'intérêt moyen effectif s'appliquant à la dette à long terme en 2009 était de 5,7 % (5,5 % en 2008).

A) Facilités de crédit bancaire

Au 31 décembre 2009, Cenovus disposait d'une facilité de crédit non garantie totalisant 2,5 G\$ CA ou un montant équivalent en dollars américains. La facilité de crédit syndiquée renouvelable comporte deux tranches, soit une tranche de 2,0 G\$ CA sur trois ans et une tranche de 500 M\$ CA sur 364 jours. La tranche à trois ans vient à échéance en novembre 2012 et peut être prorogée pour une période d'au plus trois ans au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. La tranche à 364 jours vient à échéance en novembre 2010 et peut être prorogée pour une période d'au plus 364 jours au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Si les facilités ne sont pas prorogées, l'encours deviendra exigible intégralement aux dates d'échéance respectives.

Les montants prélevés sur les deux tranches peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. L'encours du crédit bancaire au 31 décembre 2009 provenait de la tranche à trois ans et comprenait des emprunts au taux préférentiel et au TIOL de 56 M\$.

B) Billets non garantis en dollars US

Le 18 septembre 2009, une entité qui a précédé Cenovus a réalisé un placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant en capital de 3,5 G\$, émis en trois tranches, qui sont exemptés des obligations d'inscription prévues par la Rule 144A et la Regulation S prises en application de la U.S. Securities Act of 1933. Le produit net du placement privé ainsi qu'une somme de 151 M\$ déposée par la société ont été placés dans un compte en fidéicommiss en attendant la conclusion de l'arrangement avec EnCana. À la réalisation de l'arrangement, les fonds ont été libérés et le produit de l'émission des billets a alors été affecté au paiement du billet de 3,5 G\$ à payer à EnCana dans le cadre de l'arrangement. Le 30 novembre 2009, ces billets sont devenus des obligations non garanties directes de Cenovus.

(en millions de dollars US)	2009
4,50 % échéant le 15 septembre 2014	800
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400
	3 500

Cenovus a convenu de mettre tout en œuvre, sur le plan commercial, pour qu'une déclaration d'inscription visant l'offre d'échange des billets non garantis en dollars US contre une nouvelle émission de billets inscrits aux termes de la U.S. Securities Act puisse prendre effet au plus tard le 18 septembre 2010.

Au 31 décembre 2009, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

C) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

En 2009, des coûts de transaction et des escomptes totalisant 67 M\$ ont été comptabilisés au titre de la dette à long terme relativement à l'émission des billets non garantis en dollars US et de l'établissement des facilités de crédit bancaire. Ces coûts sont amortis selon la méthode des intérêts effectifs. À des fins de comparaison, les coûts de transaction et les escomptes attribués à Cenovus en 2008 se sont élevés à 2 M\$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

13. DETTE À LONG TERME (suite)

D) Paiements obligatoires au titre de la dette

(en millions de dollars)	Capital en \$ CA	Capital en \$ US	Total équivalent en \$ US
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	32	25	56
2013	-	-	-
2014	-	800	800
Par la suite	-	2 700	2 700
	32	3 525	3 556

14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La valeur comptable des obligations liées à la mise hors service des biens gaziers et pétroliers en amont et des installations de raffinage en aval s'établit comme suit :

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	648	703
Passifs engagés	5	20
Passifs réglés	(33)	(49)
Passifs cédés	(9)	(1)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	342	69
Charge de désactualisation	39	39
Écart de conversion	104	(133)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	1 096	648

La variation des flux de trésorerie estimatifs en 2009 est attribuable à une augmentation des coûts estimatifs à engager et du taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de l'exercice en cours. Le total des flux de trésorerie non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 5 430 M\$ (3 189 M\$ en 2008). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré ajusté en fonction de la qualité du crédit de 6,23 % (6,76 % en 2008). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là.

15. CAPITAL-ACTIONS

Actions autorisées

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions émises et en circulation

Aux termes de l'arrangement décrit à la note 2, les actionnaires d'EnCana ont échangé leurs actions d'EnCana contre une action ordinaire de la nouvelle société EnCana et une action ordinaire de Cenovus.

31 décembre 2009		
	Nombre d'actions ordinaires (en millions)	Montant (en millions de dollars)
Actions ordinaires émises en vertu de l'arrangement	751,3	2 222
Actions ordinaires émises aux termes des régimes d'options	-	1
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice	751,3	2 223

En vue de déterminer le capital-actions de Cenovus, le capital déclaré d'EnCana immédiatement avant l'arrangement a été divisé suivant les justes valeurs marchandes relatives des actions ordinaires d'EnCana et de Cenovus à la date de l'échange initial. La valeur du capital-actions de Cenovus a été déduite de l'investissement net d'EnCana et le solde de 4 902 M\$ a été reclassé dans le surplus d'apport. En décembre, Cenovus a déclaré sa quote-part du dividende préalable à l'arrangement de 0,20 \$ par action, qui a été imputée au surplus d'apport. Ce dividende correspond à un montant déterminé dans le cadre de l'arrangement en fonction du bénéfice et des flux de trésorerie sur une base détachée.

Sur une base détachée, l'investissement net du propriétaire correspond au bénéfice d'exploitation net cumulé et aux distributions nettes cumulées à EnCana. Les écarts de conversion sont pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu. À la date de l'arrangement, l'investissement net d'EnCana dans Cenovus se chiffrait à 7 124 M\$.

Au 31 décembre 2009, 24 millions d'actions ordinaires pouvaient être émises ultérieurement aux termes des régimes d'options. Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation au 31 décembre 2009.

Investissement net

L'investissement net d'EnCana dans les activités de Cenovus avant l'arrangement est présenté à titre d'« investissement net total » dans les états financiers consolidés. L'investissement net total comprend l'investissement net du propriétaire et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Régimes d'options sur actions

Les options sur actions attribuées aux termes des régimes peuvent habituellement être exercées en totalité après trois ans et viennent à échéance cinq ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de Cenovus

Cenovus offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui permettent aux salariés d'acheter des actions ordinaires de la société. Le prix d'exercice des options sur actions avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'émission des options. Les options sur actions attribuées peuvent être exercées à raison de 30 % du nombre d'options attribuées après un an et d'un autre 30 % après deux ans. Les options sont pleinement exerçables après trois ans et elles viennent à échéance cinq ans après leur date d'attribution. Les options sur actions attribuées aux termes des régimes de remplacement antérieurs de la société remplaçante ou de la société affiliée viennent à échéance au plus tard dix ans après la date d'attribution. Par ailleurs, certaines options sur actions attribuées sont liées au rendement. Les options sur actions liées au rendement sont acquises et viennent à échéance selon les mêmes conditions, notamment en ce qui concerne les états de service, que les options sous-jacentes, et l'acquisition des droits dépend de l'atteinte par Cenovus de cibles de rendement prescrites par rapport à

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

des mesures clés déterminées au préalable. Des droits à la plus-value des actions jumelés (« DPVAJ ») sont rattachés à toutes les nouvelles options émises par la société (voir la note 17).

Droits à la plus-value des actions jumelés de Cenovus de remplacement (« DPVAJ de Cenovus de remplacement ») détenus par des salariés d'EnCana

Aux termes de l'arrangement, chaque DPVAJ d'EnCana initial a été remplacé par un DPVAJ d'EnCana de remplacement et par un DPVAJ de Cenovus de remplacement assortis de conditions semblables aux DPVAJ d'EnCana initiaux. EnCana étant tenue de rembourser à Cenovus les paiements en trésorerie versés par Cenovus à des salariés d'EnCana lors de l'exercice par ces salariés d'un DPVAJ de Cenovus de remplacement, aucune charge de rémunération n'a été constatée. Aucun autre DPVAJ de Cenovus de remplacement ne sera attribué à des salariés d'EnCana.

Les salariés d'EnCana peuvent choisir d'exercer le DPVAJ de Cenovus de remplacement en échange d'une action ordinaire ou contre espèces. Cenovus a inscrit un passif au bilan consolidé au titre des DPVAJ de Cenovus de remplacement détenus par des salariés d'EnCana en utilisant la méthode de la juste valeur, ainsi qu'une somme à recevoir d'EnCana correspondante. La juste valeur des DPVAJ de Cenovus de remplacement détenus par des salariés d'EnCana a été estimée selon le modèle Black-Scholes-Merton, à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2009
Taux sans risque	1,46 %
Rendement de l'action	3,16 %
Volatilité	34,18 %
Cours de clôture de l'action ordinaire de Cenovus le 31 décembre 2009	26,50 \$ CA

Les tableaux qui suivent résument l'information relative aux DPVAJ de Cenovus de remplacement détenus par des salariés d'EnCana :

31 décembre 2009			
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
DPVAJ de remplacement – par suite de l'arrangement	23 047 704	10 491 119	27,14
DPVA exercés	(29 840)	-	18,57
Options exercées	(1 206)	-	16,77
Éteints	(71 321)	(28 476)	29,50
En cours au 31 décembre 2009	22 945 337	10 462 643	27,14
Exercibles au 31 décembre 2009	9 972 272	2 236 641	25,29

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)	DPVAJ en cours				DPVAJ exerçables		
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Durée contrac- tuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
15,00 à 19,99	1 097 538	-	0,13	18,21	1 097 538	-	18,21
20,00 à 24,99	3 965 161	-	1,13	22,95	3 948 676	-	22,94
25,00 à 29,99	12 096 882	7 280 249	3,12	26,50	3 340 019	1 563 747	26,75
30,00 à 34,99	5 593 956	3 182 394	3,08	32,83	1 528 499	672 894	32,68
35,00 à 39,99	109 450	-	3,41	37,14	32 835	-	37,14
40,00 à 44,99	80 850	-	3,44	42,77	24 255	-	42,77
45,00 à 49,99	1 500	-	3,39	45,56	450	-	45,56
	22 945 337	10 462 643	2,62	27,14	9 972 272	2 236 641	25,29

La structure du capital de Cenovus se compose des capitaux propres et de la dette à long terme. Les objectifs de gestion du capital de Cenovus consistent à maintenir une souplesse financière, à préserver l'accès aux marchés financiers et à assurer sa capacité de financer la croissance générée à l'interne et les acquisitions potentielles, tout en veillant à rester en mesure de remplir ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles.

16. STRUCTURE DU CAPITAL

Cenovus surveille en outre la structure de son capital et ses besoins de financement à court terme à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, entre autres, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») ajusté. Ces ratios sont utilisés pour gérer la dette globale de Cenovus en tant que mesures de la santé financière générale de celle-ci. La dette s'entend des tranches à court terme et à long terme de la dette à long terme, exception faite de tout montant relatif aux effets à payer et à recevoir liés à l'apport à la coentreprise.

Cenovus vise un ratio dette/capitaux permanents se situant entre 30 % et 40 %.

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Dette	3 493	3 036
Capitaux propres	9 180	7 748
Total des capitaux permanents	12 673	10 784
Ratio dette/capitaux permanents	28 %	28 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

16. STRUCTURE DU CAPITAL (suite)

Cenovus vise un ratio dette/BAIIA ajusté se situant entre 1,0 et 2,0 x.

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Dette	3 493	3 036	3 690
Bénéfice net	648	2 368	1 404
Ajouter (déduire) :			
Intérêts, montant net	218	218	187
Charge d'impôts sur les bénéfices	302	725	423
Amortissement et épuisement	1 343	1 318	1 426
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39	39	28
(Gain) perte de change, montant net	290	(250)	380
Autres (produits) charges, montant net	(2)	3	4
BAIIA ajusté	2 838	4 421	3 852
Ratio dette/BAIIA ajusté	1,2 x	0,7 x	1,0 x

Cenovus a l'intention de maintenir une cote de première qualité afin de conserver un accès continu aux capitaux et d'avoir la souplesse financière nécessaire pour financer ses programmes de dépenses en immobilisations, honorer ses obligations financières et financer d'éventuelles acquisitions. Cenovus fera preuve d'une discipline rigoureuse en matière de capital et gèrera sa structure de capital de manière à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes à toutes les étapes du cycle économique. Dans le cadre de la gestion de son capital, Cenovus peut modifier ses dépenses en immobilisations et d'exploitation, ajuster les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, prélever des sommes sur sa facilité de crédit ou rembourser la dette existante.

La structure du capital ainsi que les objectifs et les cibles de Cenovus en matière de capital sont demeurés inchangés au cours des périodes présentées. Au 31 décembre 2009, Cenovus respectait l'ensemble des conditions de ses accords de dette.

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION

Cenovus a établi plusieurs programmes aux termes desquels les salariés peuvent se voir octroyer les incitatifs à long terme à base d'actions décrits ci-après :

- **Droits à la plus-value des actions jumelés (« DPVAJ »)**

Toutes les options visant l'achat d'actions ordinaires émises dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des salariés de Cenovus décrit à la note 15, à l'exception d'un nombre limité d'options de remplacement de Cenovus, sont assorties d'un DPVAJ. Aux termes du DPVAJ, le porteur de l'option, plutôt que d'exercer l'option, a le droit de recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du cours des actions ordinaires de Cenovus au moment de l'exercice sur le prix d'exercice du droit. Les conditions des DPVAJ, notamment en ce qui concerne l'acquisition des droits et l'échéance, sont les mêmes que celles de l'option sur actions sous-jacente. L'acquisition des droits liés à certains DPVAJ (les « DPVAJ liés au rendement » ou « DPVAJR ») comporte une exigence supplémentaire, soit l'atteinte des objectifs de rendement établis en fonction de mesures clés définies au préalable. Les DPVAJR qui ne sont pas acquis pendant la période de validité des droits sont éteints.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

- **Droits à la plus-value des actions (« DPVA »)**

Les droits à la plus-value des actions (« DPVA ») permettent aux salariés de recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent, à la date d'exercice de ces droits, du cours des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice du droit. Les DPVA peuvent être exercés à raison de 30 % du nombre de droits attribués après un an et d'un autre 30 % après deux ans. Ces droits sont pleinement exerçables après trois ans et ils viennent à échéance cinq ans après leur date d'attribution. L'acquisition des droits liés à certains DPVA (les « DPVA liés au rendement » ou « DPVAR ») comporte une exigence supplémentaire, soit l'atteinte des objectifs de rendement établis en fonction de mesures clés définies au préalable. Les DPVAR qui ne sont pas acquis pendant la période de validité des droits sont éteints.

Conformément à l'arrangement avec EnCana décrit à la note 2, tous les salariés de Cenovus qui détenaient des unités d'incitatifs à long terme d'EnCana de la même nature ont transféré leurs droits à Cenovus en échange d'unités de remplacement de Cenovus et à EnCana en échange d'unités de remplacement d'EnCana. Les unités de remplacement de Cenovus et d'EnCana sont assorties de modalités similaires à celles des unités initiales d'EnCana. Le prix d'exercice initial des unités d'EnCana a été réparti entre les unités de remplacement de Cenovus et d'EnCana selon le ratio du cours moyen pondéré sur un jour de l'action ordinaire de Cenovus par rapport à celui de l'action ordinaire d'EnCana à la TSX le 2 décembre 2009. Cenovus est tenue de rembourser à EnCana les paiements en trésorerie versés par EnCana à des salariés de Cenovus au titre des unités de remplacement d'EnCana qu'ils détiennent. Aucune autre unité de remplacement d'EnCana ne sera attribuée à des salariés de Cenovus.

Ces programmes d'incitatifs à long terme à base d'actions sont assortis de conditions d'acquisition des droits qui ressemblent à celles du régime d'options sur actions de Cenovus. Les unités de Cenovus et les unités de remplacement de Cenovus sont évaluées en fonction du cours de l'action ordinaire de Cenovus, et les unités de remplacement d'EnCana sont évaluées en fonction du cours de l'action ordinaire d'EnCana.

La société a inscrit un passif au bilan consolidé, suivant la méthode de la juste valeur, au titre des unités de remplacement d'EnCana détenues par des salariés de la société. La juste valeur de chaque unité de remplacement d'EnCana attribuée a été estimée au moyen du modèle Black-Scholes-Merton, à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2009
Taux sans risque	1,46 %
Rendement de l'action	2,45 %
Volatilité	26,17 %
Cours de clôture de l'action ordinaire d'EnCana le 31 décembre 2009	34,11 \$ CA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

A) Droits à la plus-value des actions jumelés

Les tableaux qui suivent résument les informations relatives aux DPVAJ détenus par des salariés de Cenovus :

31 décembre 2009			
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
DPVAJ de remplacement – 30 novembre 2009	16 431 032	8 053 074	27,51
Attribués	67 500	-	25,66
DPVA exercés	(12 755)	-	18,43
Options exercées	(31 050)	-	18,13
En cours au 31 décembre 2009	16 454 727	8 053 074	27,52
Exercibles au 31 décembre 2009	6 107 015	1 526 893	25,68

Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)	DPVAJ en cours				DPVAJ exercibles		
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
15,00 à 19,99	661 202	-	0,13	18,25	661 202	-	18,25
20,00 à 24,99	2 298 334	-	1,17	22,94	2 261 029	-	22,94
25,00 à 29,99	8 878 174	5 390 982	3,33	26,46	1 988 135	964 003	26,76
30,00 à 34,99	4 418 817	2 662 092	3,11	32,90	1 137 189	562 890	32,82
35,00 à 39,99	124 350	-	3,45	37,14	37 305	-	37,14
40,00 à 44,99	71 850	-	3,45	43,31	21 555	-	43,31
45,00 à 49,99	2 000	-	3,39	45,56	600	-	45,56
	16 454 727	8 053 074	2,84	27,52	6 107 015	1 526 893	25,68

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Cenovus a comptabilisé une réduction des coûts de rémunération de 4 M\$ relativement aux DPVAJ.

B) Droits à la plus-value des actions

Les tableaux qui suivent résument les informations relatives aux DPVA détenus par des salariés de Cenovus :

31 décembre 2009			
	Nombre total de DPVA	DPVA liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
DPVA de remplacement – 30 novembre 2009	44 657	23 932	29,38
En cours au 31 décembre 2009	44 657	23 932	29,38
Exercibles au 31 décembre 2009	4 557	2 532	32,96

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)	DPVA en cours				DPVA exerçables		
	Nombre total de DPVA	DPVA liés au rendement	Durée contractuelle moyenne à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre total de DPVA	DPVA liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
25,00 à 29,99	25 925	11 950	4,13	26,79	-	-	-
30,00 à 34,99	18 732	11 982	3,12	32,96	4 557	2 532	32,96
	44 657	23 932	3,71	29,38	4 557	2 532	32,96

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, Cenovus n'a comptabilisé aucun coût de rémunération relativement aux DPVA.

C) Droits à la plus-value des actions jumelés (« DPVAJ ») de remplacement d'EnCana

Les tableaux qui suivent résument les informations relatives aux DPVAJ de remplacement d'EnCana détenus par des salariés de Cenovus :

31 décembre 2009			
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
DPVAJ de remplacement – 30 novembre 2009	16 431 032	8 053 074	30,41
DPVA exercés	(73 322)	(1 382)	20,67
Options exercées	(1 050)	-	17,96
En cours au 31 décembre 2009	16 356 660	8 051 692	30,46
Exerçables au 31 décembre 2009	6 076 448	1 525 511	28,43

Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)	DPVAJ de remplacement d'Encana en cours				DPVAJ de remplacement d'Encana exerçables		
	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Durée contractuelle moyenne à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre total de DPVAJ	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
15,00 à 19,99	2 960	-	0,08	19,08	2 960	-	19,08
20,00 à 24,99	652 542	-	0,18	20,27	646 942	-	20,25
25,00 à 29,99	10 800 826	5 389 600	2,89	28,39	4 035 672	962 621	27,17
30,00 à 34,99	411 720	-	2,41	32,29	264 565	-	32,09
35,00 à 39,99	4 341 562	2 662 092	3,12	36,47	1 082 194	562 890	36,46
40,00 à 44,99	74 200	-	3,49	42,28	22 260	-	42,28
45,00 à 49,99	70 850	-	3,45	47,94	21 255	-	47,94
50,00 à 54,99	2 000	-	3,39	50,39	600	-	50,39
	16 356 660	8 051 692	2,84	30,46	6 076 448	1 525 511	28,43

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a comptabilisé des coûts de rémunération de 55 M\$ relativement aux DPVAJ de remplacement d'EnCana.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

D) Droits à la plus-value des actions (« DPVA ») de remplacement d'EnCana

Les tableaux qui suivent résument les informations relatives aux DPVA de remplacement d'EnCana détenus par des salariés de Cenovus :

31 décembre 2009			
	Nombre total de DPVA	DPVAJ liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
DPVA de remplacement d'EnCana – 30 novembre 2009	44 657	23 932	32,48
En cours au 31 décembre 2009	44 657	23 932	32,48
Exercibles au 31 décembre 2009	4 557	2 532	36,44

Fourchette des prix d'exercice (en \$ CA)	DPVA de remplacement d'EnCana en cours				DPVA de remplacement d'EnCana exercibles		
	Nombre total de DPVA	DPVA liés au rendement	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)	Nombre total de DPVA	DPVA liés au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$ CA)
25,00 à 29,99	22 925	11 950	4,09	29,23	-	-	-
30,00 à 34,99	3 000	-	4,45	32,55	-	-	-
35,00 à 39,99	18 732	11 982	3,12	36,44	4 557	2 532	36,44
	44 657	23 932	3,71	32,48	4 557	2 532	36,44

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société n'a comptabilisé aucun coût de rémunération relativement aux DPVA de remplacement d'EnCana.

E) Droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

Cenovus offre un programme en vertu duquel les administrateurs, les dirigeants et les salariés reçoivent des droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») dont la valeur est égale à celle d'une action ordinaire de la société. Depuis 2009, les salariés ont la possibilité de convertir 25 % ou 50 % de leur prime annuelle en DDVA. Les DDVA sont acquis immédiatement, peuvent être rachetés en conformité avec les dispositions de l'entente et viennent à échéance le 15 décembre de l'année suivant la démission de l'administrateur ou la cessation d'emploi du salarié.

Aux termes de l'arrangement, les DDVA d'EnCana octroyés à des administrateurs, à des dirigeants et à des salariés de Cenovus ont été échangés contre des DDVA de Cenovus. La juste valeur des DDVA de Cenovus attribués à chaque porteur était fondée sur la juste valeur de marché des actions ordinaires de Cenovus par rapport aux actions ordinaires d'EnCana avant la date d'entrée en vigueur de l'arrangement.

31 décembre 2009	
	DDVA en cours
En cours au 30 novembre 2009	762 011
Droits tenant lieu de dividendes	6 092
En cours au 31 décembre 2009	768 103

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société n'a comptabilisé aucun coût de rémunération relativement aux DDVA.

F) Coûts de rémunération à base d'actions d'EnCana avant l'arrangement

La société a comptabilisé des coûts de rémunération, pris en compte dans l'information financière antérieure à l'arrangement, pour les régimes suivants d'EnCana :

(en millions de dollars US)	2009	2008	2007
DPVAJ d'EnCana	4	(9)	83
DPVA d'EnCana	1	-	-
DDVA d'EnCana	2	1	7
DVAR d'EnCana	-	-	16

G) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre à ses salariés des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »).

La société est tenue de fournir une évaluation actuarielle de ses régimes de retraite aux autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle datée du 30 novembre 2009 sera déposée au premier semestre de 2010.

Par suite de l'arrangement, les passifs et les actifs liés aux salariés de Cenovus, calculés par des actuaires-conseils, ont été transférés aux régimes de retraite de Cenovus. Ce transfert est entré en vigueur le 30 novembre 2009. Les montants inscrits au titre des régimes de retraite et d'AAPE pour 2009 reflètent l'activité depuis la date d'entrée en vigueur.

Les montants inscrits au titre des régimes de retraite et d'AAPE pour 2008 représentent la quote-part qui revient à Cenovus des régimes de retraite d'EnCana liés aux salariés en activité. Dans une hypothèse de continuité de l'exploitation, les passifs et les actifs liés aux salariés ayant pris leur retraite avant l'arrangement demeurent à la charge d'EnCana.

Les tableaux qui suivent présentent certaines informations à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées et d'AAPE établies en fonction des estimations actuarielles en date du 31 décembre 2009 :

Obligation au titre des prestations constituées

31 décembre (en millions de dollars US)	Prestations de retraite		AAPE	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées par suite de l'arrangement	50		11	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-		-	
Charge d'intérêts	-		-	
Prestations versées	-		-	
(Gain actuariel) perte actuarielle	3		-	
(Gain) perte de change	1		-	
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	54	36	11	7

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

Actifs des régimes

31 décembre (en millions de dollars US)	Prestations de retraite		AAPE	
	2009	2008	2009	2008
Juste valeur des actifs des régimes par suite de l'arrangement	50		-	
Gain (perte) de rendement réel des actifs des régimes	1		-	
Cotisations de l'employeur	-		-	
Prestations versées	-		-	
Gain (perte) de change	1		-	
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	52	32	-	-

Actif (passif) au titre des prestations constituées

31 décembre (en millions de dollars US)	Prestations de retraite		AAPE	
	2009	2008	2009	2008
Situation de capitalisation – (Insuffisance) des actifs des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(2)		(11)	
Montants non comptabilisés :				
Perte actuarielle nette non amortie (gain)	14		(1)	
Fraction non amortie du coût des services passés	-		1	
Actif (passif) au titre des prestations constituées	12	6	(11)	(6)

31 décembre (en millions de dollars US)	Prestations de retraite		AAPE	
	2009	2008	2009	2008
Coût des prestations payées d'avance	12		-	
Coût des prestations à payer	-		(11)	
Montant net constaté	12	6	(11)	(6)

Les régimes d'AAPE offerts par la société sont financés en fonction des besoins.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations au titre des prestations sont les suivantes :

31 décembre	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25 %	6,00 %	6,25 %
Taux de croissance de la rémunération	4,05 %	4,16 %	5,77 %	6,00 %

La durée résiduelle moyenne de service des salariés en activité couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées est de quatre ans. La durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par les régimes d'AAPE est de 11 ans.

Les taux d'augmentation hypothétiques du coût des soins de santé s'établissent comme suit :

31 décembre	2009	2008
Taux tendanciel du coût des soins de santé pour le prochain exercice	10,00 %	9,50 %
Taux vers lequel le taux tendanciel tend progressivement	5,00 %	5,00 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel devrait se stabiliser	2020	2017

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION (suite)

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence sur les montants présentés pour les régimes d'AAPE. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait les effets suivants :

(en millions de dollars US)	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Incidence sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	(1)

La répartition des actifs des régimes de retraite de la société s'établit comme suit :

	Normal	Fourchette	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Taux de rendement
Actions canadiennes	35	25-45	39	34	
Actions étrangères	30	20-40	23	25	
Obligations	30	20-40	29	33	
Placements immobiliers et autres	5	0-20	9	8	
Total	100		100	100	6,75 %

Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est déterminé en fonction des taux de rendement historiques et projetés pour chacune des catégories d'actifs du portefeuille de placements des régimes. La politique en matière de répartition des actifs consiste à gérer la situation de capitalisation des régimes à un niveau de risque approprié, en tenant compte de la sécurité des actifs et de la volatilité possible du rendement sur le marché ainsi que de l'incidence connexe sur les exigences en matière de cotisations et la charge de retraite. Il est prévu que le rendement à long terme atteigne ou dépasse le rendement d'un indice repère constitué de placements passifs dans des indices boursiers pertinents. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé par l'entremise d'une convention de retraite et est assujéti aux règlements applicables de l'Agence du revenu du Canada.

La répartition des actifs est assujétiée à des exigences et à des limites en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change.

Les cotisations de la société aux régimes de retraite sont fonction des résultats de l'évaluation actuarielle et de l'orientation donnée par le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

Les paiements futurs estimatifs au titre des régimes de retraite et d'AAPE s'établissent comme suit :

(en millions de dollars US)	Prestations de retraite	AAPE
2010	1	-
2011	1	-
2012	2	-
2013	2	1
2014	3	1
2015 – 2019	20	6
Total	29	8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les actifs et les passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les produits à recevoir, les comptes créditeurs et les charges à payer, les effets à recevoir et à payer liés à l'apport à la coentreprise, les actifs et les passifs liés à la gestion des risques et la dette à long terme. Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La juste valeur des actifs et des passifs financiers, un sommaire de l'information relative aux positions de gestion des risques ainsi qu'une analyse des risques associés aux actifs et passifs financiers sont présentés ci-après. L'information que contient la note 18 est tirée des informations établies sur une base détachée pour les périodes antérieures au 1^{er} décembre 2009.

A) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et les produits à recevoir de même que les comptes créditeurs et les charges à payer ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

L'effet à recevoir et l'effet à payer liés à l'apport à la coentreprise ont une juste valeur qui se rapproche de leur valeur comptable vu qu'ils ne sont pas négociables et en raison de la nature particulière de ces instruments relativement à l'établissement de la coentreprise d'activités pétrolières intégrées.

Les actifs et les passifs liés à la gestion des risques sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, établie selon la méthode de l'évaluation à la valeur de marché en ayant recours au cours du marché ou, en l'absence de cours du marché, aux indications et prévisions relatives aux marchés émanant de tiers.

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement. La juste valeur estimative des emprunts à long terme s'appuie sur des données du marché.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les parties à court terme de ceux-ci :

31 décembre (en millions de dollars US)	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents	148	148	153	153
Actifs liés à la gestion des risques	59	59	719	719
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs et produits à recevoir	874	874	598	598
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	2 834	2 834	3 147	3 147
Passifs financiers				
Détenus à des fins de transaction :				
Passifs liés à la gestion des risques	71	71	40	40
Autres passifs financiers :				
Comptes créditeurs et charges à payer	1 444	1 444	1 114	1 114
Dette à long terme	3 493	3 788	3 036	3 036
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	2 857	2 857	3 163	3 163

B) Actifs et passifs liés à la gestion des risques

Aux termes de l'arrangement avec EnCana, les positions de gestion des risques au 30 novembre 2009 ont été imputées à Cenovus au prorata de la quote-part qui revient à Cenovus des volumes connexes visés par les contrats. Pour donner effet à la répartition, Cenovus a conclu avec EnCana un contrat assorti des mêmes modalités que les contrats existants entre EnCana et des tiers. Toutes les positions établies après l'arrangement ont été négociées entre Cenovus et des tiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Position nette de gestion des risques

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Gestion des risques		
Actif à court terme	58	681
Actif à long terme	1	38
	59	719
Gestion des risques		
Passif à court terme	67	40
Passif à long terme	4	-
	71	40
Actif (passif) net lié à la gestion des risques	(12)	679

Du passif net lié à la gestion des risques de 12 M\$ au 31 décembre 2009, un passif de 14 M\$ se rapporte au contrat avec EnCana.

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre (en millions de dollars US)	2009			2008		
	Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Prix des marchandises						
Gaz naturel	51	-	51	618	-	618
Pétrole brut	8	63	(55)	92	40	52
Électricité	-	8	(8)	9	-	9
Total de la juste valeur	59	71	(12)	719	40	679

Méthodes de calcul de la juste valeur nette des positions de gestion des risques non dénouées

31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Prix cotés sur le marché actif	7	521
Prix selon les données observables ou corroborées sur le marché	(19)	158
Total de la juste valeur	(12)	679

Les prix cotés sur le marché actif correspondent à la juste valeur des contrats évalués selon les cours publiés sur un marché actif. Les prix selon les données observables ou corroborées sur le marché correspondent à la juste valeur des contrats évalués en partie selon les cours sur un marché actif et en partie à l'aide de données observables et corroborées sur le marché.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Juste valeur nette des positions sur le prix des marchandises au 31 décembre 2009

(en millions de dollars US)	Volumes de référence	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
Contrats de pétrole brut				
Contrats à prix fixe				
	24 600			
Prix fixe WTI sur la NYMEX	barils/jour	2010	76,99 \$ US le baril	(47)
Autres positions sur instruments financiers*				
				(8)
Juste valeur de la position sur le pétrole brut				(55)
Contrats de gaz naturel				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe sur la NYMEX	437 Mpi ³ /jour	2010	6,08 \$ US/kpi ³	52
Prix fixe sur la NYMEX	56 Mpi ³ /jour	2011	6,75 \$ US/kpi ³	10
Contrats sur base**				
Canada	28 Mpi ³ /jour	2010		(2)
Canada		2011-2013		(9)
Juste valeur des positions sur le gaz naturel				51
Contrats d'achat d'électricité				
Juste valeur de la position sur l'électricité				(8)

* Les autres positions sur instruments financiers font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

** Cenovus a conclu des swaps pour se protéger contre l'augmentation des écarts entre le prix du gaz naturel dans les zones de production au Canada et aux divers points de vente. Les prix de ces swaps de référence sont établis à partir des prix fixes et des prix de base exprimés en pourcentage du prix à la NYMEX.

Incidence sur le bénéfice des gains (pertes) réalisés et latents sur les positions de gestion des risques

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Gain réalisé (perte)		
	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	1 005	(323)	136
Charges d'exploitation et autres charges	(32)	24	3
Gain (perte) sur la gestion des risques	973	(299)	139

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Gain latent (perte)		
	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances	(639)	727	(349)
Charges d'exploitation et autres charges	(28)	7	1
Gain (perte) sur la gestion des risques	(667)	734	(348)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Rapprochement des positions de gestion des risques non dénouées

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009		2008	2007
	Juste valeur	Total des gains latents (pertes)	Total des gains latents (pertes)	Total des gains latents (pertes)
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	653			
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et des contrats conclus durant l'exercice	306	306	435	(215)
Autres	-	-	-	6
Gain (perte) de change sur les contrats libellés en dollars canadiens	2	-	-	-
Juste valeur des contrats réalisés durant l'exercice	(973)	(973)	299	(139)
Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice	(12)	(667)	734	(348)

Sensibilité aux prix des marchandises

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux variations des prix des marchandises, lorsque toutes les autres variables demeurent constantes. La direction est d'avis qu'une volatilité de 10 % constitue une mesure raisonnable pour évaluer l'incidence potentielle des variations des prix des marchandises. Au 31 décembre 2009, les variations des prix des marchandises auraient pu entraîner des gains (pertes) latents susceptibles d'influer sur le bénéfice net comme suit :

(en millions de dollars US)	Augmentation du prix de 10 %	Diminution du prix de 10 %
Prix du gaz naturel	(102)	102
Prix du pétrole brut	(82)	82
Prix de l'électricité	5	(5)

C) Risques associés aux actifs et aux passifs financiers

Risque lié au prix des marchandises

Le risque lié au prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations du prix futur des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs et des passifs financiers. Afin de réduire l'exposition au risque lié au prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés. Le recours à des instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a atténué son exposition au risque lié à ses ventes de pétrole brut et au prix de son approvisionnement en condensat au moyen de swaps de prix fixes.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié au prix du gaz naturel, la société a conclu des swaps qui permettent de fixer les prix NYMEX. Pour se protéger contre l'élargissement des écarts de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus a conclu des swaps visant à gérer ces écarts entre les régions de production et les divers points de vente.

Électricité – La société a conclu deux contrats d'instruments dérivés libellés en dollars canadiens pour gérer les coûts de sa consommation d'électricité. Ces contrats d'une durée de 11 ans sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte que la société pourrait subir si une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles. Pour gérer le risque de crédit, le portefeuille des créances de la société est régi par des politiques de crédit approuvées par le conseil d'administration et les pratiques en matière de crédit permettent de limiter les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Tous les contrats de change sont conclus avec d'importantes institutions financières au Canada et aux États-Unis ou avec des contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle des comptes débiteurs de Cenovus se compose de créances sur des clients du secteur du pétrole et du gaz naturel qui sont exposés aux risques de crédit normaux du secteur. Au 31 décembre 2009, plus de 98 % (95 % en 2008) de l'exposition de Cenovus au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés visait des contreparties ayant une cote de solvabilité élevée.

Au 31 décembre 2009, Cenovus avait conclu des contrats avec deux contreparties (deux contreparties en 2008) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 15 % de la juste valeur des contrats financiers et physiques nets qui se trouvaient dans le cours pour chaque contrepartie. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et aux produits à recevoir, aux actifs de gestion des risques et à l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise correspond à la valeur comptable totale de ces éléments. À l'heure actuelle, ce risque de crédit est concentré auprès d'EnCana et d'une contrepartie notée AAA. L'exposition de Cenovus à EnCana devrait diminuer considérablement d'ici la fin du premier trimestre de 2010 lorsque Cenovus commencera à mettre en marché son propre gaz. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est acceptable et ne dépasse pas les limites prévues par la politique de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Cenovus ne soit pas en mesure de remplir l'ensemble de ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles. Le risque de liquidité s'entend aussi du risque de ne pas pouvoir liquider des actifs en temps utile à un prix raisonnable. Cenovus gère sa liquidité au moyen de la gestion active de la trésorerie et de la dette. Comme il est mentionné à la note 16, Cenovus vise un ratio dette/capitaux permanents se situant entre 30 % et 40 % et un ratio dette/BAIIA ajusté se situant entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer sa dette globale.

Cenovus gère son risque de liquidité en s'assurant d'avoir accès à de nombreuses sources de capitaux, notamment la trésorerie et ses équivalents, les flux de trésorerie d'exploitation et les facilités de crédit sur lesquelles aucun montant n'a été prélevé. Au 31 décembre 2009, Cenovus avait une capacité de crédit inutilisée d'environ 2,3 G\$ au titre de sa facilité de crédit bancaire engagée.

Cenovus a l'intention de voir à ce que ses titres d'emprunt non garantis de premier rang conservent une notation de première qualité. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué à ces titres la note A (faible) avec perspectives « stables », Standard and Poor's Corporation leur a attribué la note BBB+ avec perspectives « stables » et Moody's Investors Service inc. leur a attribué la note Baa2 avec perspectives « stables ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau qui suit présente les sorties de fonds liées aux passifs financiers :

(en millions de dollars US)	Moins de un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	1 444	-	-	-	1 444
Passifs liés à la gestion des risques	67	4	-	-	71
Dette à long terme*	227	468	1 209	5 433	7 337
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise*	489	978	978	1 099	3 544

* Capital et intérêts, y compris la partie à court terme.

Les obligations de Cenovus au titre de la dette à long terme, soit 3 493 M\$ au 31 décembre 2009, comprennent des obligations en capital de 56 M\$ liées aux emprunts au taux préférentiel et au TIOL. Ces sommes sont entièrement couvertes par la facilité de crédit syndiquée renouvelable de la société et ne sont assorties d'aucune exigence de remboursement au cours du prochain exercice. Les encours des emprunts au taux préférentiel et au TIOL sont des montants prélevés sur la tranche à 3 ans de la facilité de crédit syndiquée renouvelable. Vu les dates d'échéance actuelles de la tranche à 3 ans, ces montants sont pris en compte dans la catégorie « 1 à 3 ans » des sorties de fonds de la période. De plus amples informations concernant la dette à long terme figurent à la note 13.

Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des cours du change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou des passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats présentés. La monnaie fonctionnelle de Cenovus est le dollar canadien; toutefois, la société présente ses résultats en dollars américains, à moins d'indication contraire. Comme les résultats de la société tiennent compte de l'incidence des fluctuations des taux de change, l'incidence globale des fluctuations du taux de change ne peut être établie de façon distincte.

Comme il est mentionné à la note 7, (le gain) la perte de change de Cenovus comprend principalement les gains et pertes de change latents liés à la conversion de la dette libellée en dollars US et émise au Canada et de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada. Au 31 décembre 2009, la dette libellée en dollars US et émise au Canada de Cenovus s'établissait à 3 525 M\$ (1 804 M\$ au 31 décembre 2008) et l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada s'établissait à 2 834 M\$ (3 147 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, une variation de 0,01 \$ du taux de change entre les deux monnaies aurait entraîné un gain ou une perte de change de 7 M\$ (11 M\$ au 31 décembre 2008).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le bénéfice, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus a une marge de manœuvre qui lui permet d'atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2009, l'essentiel de la dette de la société portant intérêt à taux fixe, une variation de un pour cent des taux d'intérêt sur la dette à taux variable aurait entraîné une augmentation ou une diminution de néant du bénéfice net (4 M\$ au 31 décembre 2008; 5 M\$ en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

19. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A) Montants par action

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2009	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	751,0	750,1	756,8
Incidence des options sur actions et autres titres dilutifs	0,4	1,7	7,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	751,4	751,8	764,6

Comme les actions de Cenovus ont été émises dans le cadre de l'arrangement, les montants par action indiqués ci-haut sont fondés sur les actions ordinaires d'EnCana.

B) Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Intérêts versés	376	395	408
Impôts sur les bénéfices versés	1 145	508	536

Les impôts sur les bénéfices versés en 2009 comprennent des montants versés à EnCana par suite de la dissolution d'une coentreprise dans le cadre de l'arrangement.

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

(en millions de dollars US)	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total
Contrats de location-exploitation (contrats de location visant des immeubles)	26	27	34	72	76	1 575	1 810
Transport par pipelines	101	95	68	141	141	923	1 469
Achats de biens et services	98	9	4	3	-	-	114
Engagements de dépenses en immobilisations	105	85	33	-	-	-	223
Achats de produits	26	23	22	22	22	28	143
Total des paiements	356	239	161	238	239	2 526	3 759
Ventes de produits	46	48	52	53	55	119	373

De plus, la quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 18.

Éventualités

Actions en justice

Cenovus est partie à diverses actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Mise hors service d'immobilisations

Cenovus est responsable de la mise hors service d'immobilisations liées à ses biens pétroliers et gaziers et à ses installations de raffinage et du secteur des activités médianes à la fin de leur durée de vie utile. Cenovus a constaté un passif de 1 096 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les interprétations, les règlements et les lois fiscales des diverses administrations dans lesquelles Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, certaines questions d'ordre fiscal sont généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Cenovus ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») qui, à presque tous les égards, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrites dans la présente note, et les principales portent sur les questions suivantes :

- capitalisation du coût entier;
- régimes de retraite et autres avantages postérieurs à la retraite;
- régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs;
- impôts sur les bénéfices;
- autres éléments du résultat étendu;
- coentreprise;
- stocks.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET ÉTABLI SELON LES PCGR DU CANADA ET DU BÉNÉFICE NET ÉTABLI SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Note 21	2009	2008	2007
Bénéfice net, selon les PCGR du Canada		648	2 368	1 404
Augmentation (diminution) du bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis :				
Produits, déduction faite des redevances		-	-	(5)
Charges				
Exploitation	C ii)	4	(12)	1
Amortissement et épuisement	A, C ii)	209	29	148
Frais généraux et d'administration	C ii)	8	(14)	1
Rémunération à base d'actions, options		-	1	(3)
Charge d'impôts sur les bénéfices	D	(184)	(32)	(87)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis		685	2 340	1 459

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	Note 21	2009	2008	2007
Produits, déduction faite des redevances		10 140	16 559	13 401
Charges				
Taxe à la production et impôts miniers		38	75	63
Transport et vente		672	963	756
Exploitation	C ii)	1 150	1 235	1 113
Produits achetés		5 250	9 710	7 476
Amortissement et épuisement	A, C ii)	1 134	1 289	1 278
Frais généraux et d'administration	C ii)	180	181	144
Intérêts, montant net		218	218	187
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		39	39	28
(Gain) perte de change, montant net		290	(250)	380
Rémunération à base d'actions, options		-	(1)	3
Autre (gain) perte, montant net		(2)	3	4
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		1 171	3 097	1 969
Charge d'impôts sur les bénéfices	D	486	757	510
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis		685	2 340	1 459
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices				
Écart de conversion		1 872	(2 075)	1 133
Régimes de rémunération		31	(8)	-
Résultat étendu		2 588	257	2 592

BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

31 décembre (en millions de dollars US)	Note 21	2009		2008	
		Montant déjà établi	PCGR des États-Unis	Montant déjà établi	PCGR des États-Unis
Actif					
Actif à court terme	G	2 284	2 284	2 248	2 248
Immobilisations corporelles (compte tenu de biens non prouvés et de grands projets de mise en valeur de 1 921 \$ et de 715 \$ aux 31 décembre 2009 et 2008, respectivement)	A, C ii)	26 255	26 237	21 175	21 182
Amortissement cumulé et épuisement		(11 718)	(12 523)	(8 915)	(9 798)
Immobilisations corporelles, montant net (capitalisation du coût entier en ce qui concerne les activités pétrolières et gazières)		14 537	13 714	12 260	11 384
Autres actifs	C i)	131	138	150	133
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise		2 504	2 504	2 834	2 834
Gestion des risques		1	1	38	38
Écart d'acquisition		1 095	1 095	936	936
		20 552	19 736	18 466	17 573
Passif et investissement net					
Passif à court terme	C i), C ii), D	1 836	1 937	1 798	1 918
Dette à long terme		3 493	3 493	2 952	2 952
Autres passifs	C i), C ii)	54	55	52	65
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise		2 532	2 532	2 857	2 857
Gestion des risques		4	4	-	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		1 096	1 096	648	648
Impôts sur les bénéfices futurs	D	2 357	2 187	2 411	2 093
		11 372	11 304	10 718	10 533
Capitaux propres	E	9 180	8 432	7 748	7 040
		20 552	19 736	18 466	17 573

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	685	2 340	1 459
Amortissement et épuisement	1 134	1 289	1 278
Impôts sur les bénéfices futurs	(371)	416	(168)
Perte latente (gain) sur la gestion des risques	667	(734)	353
Perte de change latente (gain)	313	(259)	383
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	39	39	28
Autres (revenus) pertes, montant net	1	(2)	124
Variation nette des autres actifs et passifs	(23)	(89)	(48)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 051	(316)	(417)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 496	2 684	2 992
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 780)	(1 964)	(1 533)
Flux de trésorerie nets avant activités de financement	1 716	720	1 459
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 730)	(849)	(1 270)

Notes :

A) Capitalisation du coût entier

En vertu des PCGR des États-Unis, un test de dépréciation (plafonnement du coût entier) est appliqué afin de s'assurer que les coûts capitalisés non amortis de chaque centre de coûts ne dépassent pas le total, après les impôts sur les bénéfices, de la valeur actualisée, calculée à un taux d'actualisation de 10 %, du montant net des produits estimatifs futurs calculés en fonction de la valeur estimative de la production future provenant des réserves prouvées selon les prix du pétrole et du gaz à la date du bilan, déduction faite de tous les frais de mise en valeur et de production estimatifs futurs indexés connexes, plus les coûts afférents aux biens non prouvés et non dépréciés. Pour 2009, l'amortissement pour épuisement selon les PCGR des États-Unis a également été calculé en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide d'un prix moyen sur les 12 mois précédents. Pour 2008 et 2007, l'amortissement pour épuisement selon les PCGR des États-Unis a été calculé en fonction des réserves prouvées estimatives déterminées à partir des prix du pétrole et du gaz à la date du bilan.

Selon les PCGR du Canada, un test de dépréciation similaire est appliqué, sauf que les flux de trésorerie provenant des réserves prouvées ne sont pas actualisés et que les prix prévus et les frais de mise en valeur et de production futurs sont utilisés pour déterminer s'il y a dépréciation ou non. Toute perte de valeur est évaluée en fonction de la juste valeur des réserves prouvées et probables. Selon les PCGR du Canada, l'amortissement pour épuisement est également calculé en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et des coûts futurs estimatifs.

Au 31 décembre 2008, les coûts capitalisés par Cenovus au titre des biens pétroliers et gaziers au Canada excédaient le plafond du coût entier, situation qui s'est traduite par une perte de valeur hors trésorerie de 60 M\$ selon les PCGR des États-Unis, laquelle a été imputée à la charge d'amortissement et d'épuisement (néant en 2007). Un amortissement pour épuisement supplémentaire a été comptabilisé en 2006 et certains exercices antérieurs, au titre de la différence entre le test de plafonnement prescrit selon les PCGR du Canada et celui prescrit par les PCGR des États-Unis. Par conséquent, les coûts capitalisés non amortis assujettis à l'amortissement pour épuisement sont moins élevés selon les PCGR des États-Unis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Les ajustements au titre des PCGR des États-Unis en ce qui concerne les différences dans le calcul de l'amortissement pour épuisement se traduisent par une diminution de 207,8 M\$ de l'amortissement et épuisement et par une augmentation de 13,9 M\$ de l'écart de conversion, respectivement (diminution de 92,4 M\$ au titre de l'amortissement et diminution de 8,5 M\$ au titre de l'écart de conversion en 2008; diminution de 147,8 M\$ au titre de l'amortissement et augmentation de 8,9 M\$ au titre de l'écart de conversion en 2007).

B) Immobilisations corporelles

Le montant net des immobilisations corporelles liées aux activités pétrolières et gazières en amont au Canada a été imputé aux fins des états financiers détachés selon les PCGR des États-Unis au moyen de la même méthode que celle qui a été utilisée pour l'établissement des états financiers détachés en application des PCGR du Canada.

La répartition des soldes liés aux activités en amont canadiennes entre Cenovus et EnCana conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-16 du *Manuel de l'ICCA*, est fondée sur le ratio des produits nets futurs, actualisés au taux de 10 %, des biens détachés aux produits nets futurs actualisés de l'ensemble des biens prouvés au Canada établi à l'aide des rapports sur les réserves en date du 31 décembre 2008 et du 31 décembre 2007. Les produits nets futurs correspondent au montant net estimatif à recevoir relativement à la mise en valeur et à l'exploitation des réserves de pétrole brut et de gaz naturel, dont la valeur a été déterminée par les évaluateurs indépendants des réserves.

C) Régimes de rémunération

i) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Selon l'ASC 715-30, « Compensation – Retirement Benefits », en application des PCGR des États-Unis, Cenovus est tenue de comptabiliser au bilan la surcapitalisation ou la sous-capitalisation des régimes à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi en tant qu'actif ou passif. Cenovus est aussi tenue d'intégrer les changements de la capitalisation dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les PCGR du Canada, Cenovus n'est pas tenue d'inscrire la capitalisation de ces régimes au bilan.

ii) Régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs

En application des PCGR du Canada, les obligations au titre des régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs sont comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, Cenovus a adopté, en application des PCGR des États-Unis, l'ASC 718, « Compensation – Stock Compensation », en utilisant la méthode prospective modifiée. Selon l'ASC 718, les régimes de rémunération à base d'actions fondés sur des passifs, y compris les droits à la plus-value des actions jumelés, les droits à la plus-value des actions jumelés liés au rendement, les droits à la plus-value des actions, les droits à la plus-value des actions liés au rendement et les droits différés à la valeur d'actions, doivent désormais être réévalués à la juste valeur à chaque date de fin d'exercice jusqu'à la date de règlement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Dans la mesure où la charge de rémunération porte sur des salariés directement associés aux activités de mise en valeur du pétrole brut et du gaz naturel, certains montants sont inscrits à l'actif au titre des immobilisations corporelles. Les montants qui ne sont pas inscrits à l'actif sont comptabilisés à titre de frais d'administration ou de charges d'exploitation. Les ajustements apportés à l'exercice ont eu les incidences suivantes :

- Le montant net des immobilisations corporelles a diminué de 24,2 M\$ (augmentation de 14,6 M\$ en 2008)
- Le passif à court terme a diminué de 39,5 M\$ (augmentation de 41,4 M\$ en 2008)
- Les autres passifs ont augmenté de 1,6 M\$ (diminution de 0,2 M\$ en 2008)
- Les autres éléments du résultat étendu n'ont pas changé (augmentation de 3,0 M\$ en 2008)
- Les charges d'exploitation ont diminué de 3,8 M\$ (augmentation de 11,6 M\$ en 2008)
- Les frais d'administration ont diminué de 7,9 M\$ (augmentation de 14,5 M\$ en 2008)
- L'amortissement et épuisement a diminué de 1,6 M\$ (augmentation de 3,8 M\$ en 2008)

D) Impôts sur les bénéfices

Selon les PCGR des États-Unis, les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs sont calculés au moyen des taux d'imposition et des modifications législatives en vigueur, alors que les PCGR du Canada permettent l'utilisation des taux d'imposition et des modifications législatives pratiquement en vigueur. En 2007, une modification de la loi de l'impôt au Canada a été pratiquement mise en vigueur pour l'application des PCGR du Canada. Toutefois, cette modification n'était pas considérée comme étant en vigueur aux 31 décembre 2007 et 2008 selon les PCGR des États-Unis. Cette modification n'est toujours pas considérée comme étant en vigueur. Par conséquent, il n'y avait aucune différence en 2009 selon les PCGR des États-Unis (néant en 2008; augmentation de 76 M\$ de la charge d'impôts sur les bénéfices en 2007).

Les autres différences sont attribuables aux ajustements des impôts futurs inclus dans le tableau du rapprochement du bénéfice net établi selon les PCGR du Canada et du bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis et dans le bilan consolidé condensé, qui tiennent compte aussi de l'incidence des différences de taux mentionnées ci-dessus, le cas échéant, et de l'incidence fiscale des autres éléments de rapprochement.

En 2009, une filiale de Cenovus a subi des pertes qui ont été comptabilisées et prises en compte dans le calcul des impôts futurs aux fins des PCGR du Canada, en supposant que les modifications législatives susmentionnées étaient pratiquement en vigueur. Selon les PCGR des États-Unis, ces pertes ne peuvent être constatées car les modifications législatives n'étaient pas en vigueur au 31 décembre 2009. La charge d'impôts a été augmentée de 124,0 M\$ (néant en 2008 et en 2007) afin de rendre compte de l'écart entre les PCGR du Canada et des États-Unis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008	2007
Bénéfice net avant impôts sur les bénéfices, selon les PCGR des États-Unis	1 171	3 097	1 969
Taux prévu par la loi au Canada	29,2 %	29,7 %	32,3 %
Impôts sur les bénéfices prévus	342	919	636
Incidence des éléments suivants sur les impôts :			
Écarts avec les taux prévus par la loi et autres écarts de taux	(9)	(79)	17
Incidence des réductions des taux d'imposition	-	-	(147)
Quote-part du bénéfice non imposable des activités en aval de la coentreprise	6	6	(70)
Financement international	(118)	(127)	-
(Gains) pertes de change non inclus dans le bénéfice net	67	11	-
Gains (pertes) en capital non imposables	11	(50)	45
Pertes autres qu'en capital non constatées	124	-	-
Autres	63	77	29
Impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	486	757	510
Taux d'imposition effectif	41,5 %	24,4 %	25,9 %

Le montant net des passifs d'impôts futurs s'établit comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles, en excédent des valeurs fiscales	2 224	1 737
Écarts temporaires liés à la coentreprise	9	470
Gestion des risques	16	-
Autres	75	185
Actifs d'impôts futurs		
Pertes autres qu'en capital et pertes d'exploitation nettes reportées prospectivement	(106)	(19)
Autres	(31)	(280)
Passifs d'impôts futurs, montant net	2 187	2 093

E) Autres éléments du résultat étendu

L'ASC 715-30 exige que toute variation de la situation de capitalisation des régimes à prestations déterminées et d'avantages postérieurs à l'emploi soit présentée au bilan et dans l'état du résultat étendu. En 2009, un gain de 30,9 M\$, après impôts, a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu (perte de 7,5 M\$ en 2008), comme l'indique la note D i). Lors de l'adoption de l'ASC 715-30, conformément aux exigences, le solde transitoire de 12 M\$, après impôts, a été inscrit directement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

L'écart de conversion tient compte de l'incidence du cumul des différences avec les PCGR des États-Unis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

F) Coentreprise avec ConocoPhillips

Selon les PCGR du Canada, les activités pétrolières intégrées sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Selon les PCGR des États-Unis, les activités de raffinage en aval comprises dans la division Activités pétrolières intégrées doivent être comptabilisées à la valeur de consolidation. Toutefois, la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis offre un allègement selon lequel une société peut choisir de ne pas présenter de rapprochement entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis à l'égard des participations dans des entités sous contrôle conjoint si la coentreprise est contrôlée conjointement par toutes les parties qui détiennent une participation dans l'entité, ce qui est le cas des activités de raffinage en aval. La comptabilisation à la valeur de consolidation des activités de raffinage en aval n'a aucune incidence sur le bénéfice net ou les bénéfices non répartis de Cenovus. Conformément aux exigences, les informations qui suivent sont fournies pour les activités de raffinage en aval de la coentreprise.

État consolidé des résultats		
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation (voir la note 1)	310	(241)
Amortissement et épuisement	(192)	(188)
Autres	(11)	19
Bénéfice net (perte)	107	(410)

Bilan consolidé		
31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Actif à court terme	771	321
Actif à long terme	4 872	4 157
Passif à court terme	489	422
Passif à long terme	391	35

État consolidé des flux de trésorerie		
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars US)	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(54)	118
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(905)	(519)

G) Stocks

En application des PCGR du Canada, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la société a comptabilisé une augmentation de la valeur des stocks à la suite du raffermissement du prix des marchandises découlant de la dépréciation de l'inventaire de produits. Cette augmentation de la valeur des stocks n'est pas autorisée selon les PCGR des États-Unis. La majeure partie de l'inventaire déprécié ayant été vendue au cours de l'exercice, cet écart de rapprochement a eu une incidence négligeable sur le bénéfice net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont en millions de dollars US, à moins d'indication contraire
Exercice terminé le 31 décembre 2009

21. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS ET PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

H) Prises de position récentes en comptabilité

Au cours de l'exercice, Cenovus a adopté les prises de position suivantes en application des PCGR des États-Unis :

- ASC 805-10, « Business Combinations », qui est une norme révisée selon laquelle les actifs et les passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie éventuelle et certaines éventualités acquises doivent être évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts liés à l'acquisition et les coûts de restructuration sont comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises. Cette norme a été adoptée prospectivement en date du 1^{er} janvier 2009 et son adoption n'a pas eu d'incidence importante sur le traitement comptable utilisé par Cenovus en application des PCGR des États-Unis pour les regroupements d'entreprises effectués après le 1^{er} janvier 2009.
- ASC 810-10, « Consolidation », qui exige que les participations sans contrôle dans des filiales soient classées comme un élément distinct des capitaux propres. La norme modifie également la présentation de l'état consolidé des résultats selon les PCGR des États-Unis en exigeant l'intégration dans le bénéfice net des montants attribuables à la fois à la société mère et à la participation sans contrôle et la communication d'informations sur ces montants. Cette norme a été adoptée le 1^{er} janvier 2009 et son adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Cenovus.
- En juin 2009, le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis a publié l'Accounting Standards Update (« ASU ») 2009-01 intitulé « The FASB Accounting Standards Codification and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles ». Cette mise à jour définit la Accounting Standards Codification (la « Codification ») du FASB en tant que source des PCGR des États-Unis faisant autorité aux fins des états financiers intermédiaires et annuels portant sur des périodes terminées après le 15 septembre 2009. La Codification n'ayant pas modifié les exigences actuelles des PCGR des États-Unis, elle n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Cenovus.
- Le projet de la Securities and Exchange Commission des États-Unis intitulé « Modernization of Oil and Gas Reporting » et l'ASU 2010-03, « Oil and Gas Reserve Estimation and Disclosures », du FASB, qui contiennent des dispositions permettant le recours à de nouvelles technologies pour établir les réserves prouvées s'il a été démontré empiriquement que ces technologies produisent des conclusions fiables quant aux volumes des réserves. De plus, les réserves de pétrole et de gaz sont dorénavant présentées selon un prix moyen fondé sur la plus récente période de 12 mois plutôt que selon les prix en fin d'exercice. Les nouvelles règles et normes, qui ont été adoptées prospectivement par Cenovus en date du 31 décembre 2009, ont eu une incidence sur l'estimation des réserves utilisée dans les calculs aux fins du test de plafonnement pour l'application des PCGR des États-Unis. En 2009, les modifications susmentionnées de règles et de normes n'ont eu aucune incidence sur le test de plafonnement. Par ailleurs, la norme du FASB a influé sur les montants présentés à la rubrique 932 portant sur les informations supplémentaires relative aux activités pétrolières et gazières, comme il est indiqué à cette rubrique.